



Centre Thucydide

Analyse et recherche en relations internationales

Cahier Thucydide n°6

**Richesses énergétiques et stabilité
dans les pays en développement
De Port-Harcourt à Kashagan**

Geoffroy CAILLOUX

Mémoire – Mai 2008

Cahiers Thucydide

Les textes mis en ligne dans le cadre des Cahiers Thucydide sont exclusivement diffusés sous cette forme. Ils ne font pas l'objet d'une publication papier parallèle. La série rassemble des études et recherches de caractère académique réalisées dans le cadre du Centre Thucydide depuis plusieurs années. Elle est appelée à être régulièrement enrichie de nouvelles études et recherches. Il s'agit pour une part de monographies rédigées par des membres du Centre, mémoires de Master ou thèses de Doctorat, pour une autre part d'Actes de colloques, enfin de Rapports de recherche réalisés pour des institutions publiques.

Les Cahiers Thucydide n'obéissent pas à une périodicité particulière. Sont mis en ligne les travaux qui en sont jugés dignes après leur rédaction et leur évaluation. Leur numérotation suit un ordre chronologique. Les analyses qui y figurent et les opinions qui y sont émises sont celles de leurs auteurs, et le Centre Thucydide n'en assume pas nécessairement la responsabilité. Ils sont librement ouverts à la consultation des utilisateurs du site « afri-ct.org ». Le Centre Thucydide remercie ceux qui les citent, quelle qu'en soit la forme, de mentionner leur source, avec la référence aux Cahiers et leur numéro d'ordre.

Liste des Cahiers Thucydide

n°1 : L'instrumentalisation politique de la famine au Niger, 2004-2005

n°2 : Doctrine du maintien de la Paix des Nations Unies : conditions de réussite des opérations de maintien de la paix

n°3 : La Convention d'Ottawa, dix ans après

n°4 : Christian Zionism and its Strategic Consequences for the United States, Israel and the Palestinians (en anglais)

n°5 : La géopolitique de l'Arctique face au réchauffement climatique

n°6 : Richesse énergétique et stabilité dans les pays en développement, de Port-Harcourt à Kashagan

n°7 : Les Etats-Unis et « l'axe du mal » : étude d'une rhétorique des relations internationales

n°8 : Stratégies gouvernementales pour le développement du nucléaire civil : pratiques françaises et américaines

Le **Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales** a été créé en 1999, dans le cadre de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2). Le Centre est généraliste et se consacre aux relations internationales dans leurs diverses dimensions, ce qui se traduit par la publication, depuis 2000, de l'Annuaire Français de Relations Internationales, publié chaque année aux éditions Bruylant. Il organise, seul ou en partenariat, des colloques et conférences en France ou à l'étranger et conduit des projets de recherche académique ou appliqués qui donnent lieu à publication ou à diffusion restreinte.

Il comporte une équipe d'une vingtaine de chercheurs, doctorants ou docteurs. Il est équipe d'accueil pour le Master Relations internationales de l'Université et pour les doctorants de l'Ecole doctorale Droit international, Droit européen, Relations internationales et Droit comparé. Il est dirigé depuis sa fondation par le professeur Serge Sur.

Il doit son nom à l'historien grec Thucydide (v. 460 av. JC / v. 400 av. JC), auteur de La Guerre du Péloponnèse (431 av. JC / 404 av. JC), considéré comme l'un des fondateurs de l'histoire mais aussi de l'étude rationnelle des relations internationales. Il est l'un des maîtres de la géopolitique comme de l'analyse des conflits et de la compétition pour la puissance entre entités politiques. Thucydide traite également des institutions publiques et met en débat les questions de la guerre et de la paix, des alliances, de la décision politique, en illustrant ce qui relève de l'action humaine, calculs, stratégies, valeurs, et les facteurs objectifs qui la conditionnent et en orientent les résultats. Humaniste et réaliste, sa pensée est pleinement moderne.

Adresse postale

Centre Thucydide - Analyse et recherche en relations internationales
Université Panthéon-Assas (Paris II)
Bureau 219
12, place du Panthéon - 75005 Paris

Site internet : www.afri-ct.org



*Université de Paris-II
Panthéon Assas*



Richesses énergétiques et stabilité dans les pays en développement

De Port-Harcourt à Kashagan

Geoffroy Cailloux

Etude réalisée sous la direction de Monsieur le professeur Gilles Andréani
Master 2 Recherche en Relations Internationales

janvier - mai 2008

Table des Matières

Introduction

<u>I. Les richesses énergétiques : considérations préliminaires.....</u>	<u>5</u>
1) Emergence d'une distribution bipolaire.....	5
2) Un axe Nord-Sud enrichi.....	7
<i>Ensembles de consommation.....</i>	<i>8</i>
<i>Ensembles de production.....</i>	<i>9</i>
3) Richesses énergétiques et équilibres nationaux.....	13
<i>Souveraineté et Identité.....</i>	<i>13</i>
<i>La malédiction des ressources.....</i>	<i>14</i>
<u>II. Stabilité, trajectoire de développement et intégration internationale.....</u>	<u>16</u>
1) Stabilité nationale.....	16
<i>La terre et le peuple.....</i>	<i>16</i>
<i>Cohérence entre les acteurs : le rôle de l'Etat.....</i>	<i>23</i>
<i>Evolution politique et économique.....</i>	<i>29</i>
2) Stabilité internationale.....	38
« Effets de frontière » régionaux.....	38
<i>Degré de concertation dans la politique énergétique à l'échelle de la région.....</i>	<i>41</i>
<i>Les puissances mondiales.....</i>	<i>48</i>
Remarques de conclusion.....	55

Les richesses énergétiques constituent un ressort de développement et d'influence puissant mais versatile. S'il est vrai que leur contrôle a pu motiver et sous-tendre à de nombreuses reprises au cours de l'Histoire une stratégie d'empire, leur exploitation demeure fragilement liée aux équilibres politiques et économiques des terres où elles sommeillent.

La Révolution Industrielle a vu se substituer aux forces de la Nature celles de la Science, et les pays occidentaux lier pour longtemps leur essor aux sources de charbon, de pétrole et de gaz qu'ils contrôlaient.

Il est révélateur que dans une conception européenne, prospérité et suprématie fassent écho à la mention de ces ressources. La stabilité relative atteinte par le système international n'est-elle pas l'héritière de celle qu'ont voulu forger ces nations qui, les premières, ont su tirer parti de leurs richesses énergétiques ?

Nous tenterons au cours de notre étude d'explorer cette interrogation fondamentale, de questionner ce lien puissant entre la possession de richesses énergétiques et l'émergence d'une stabilité politique. La complexité de ce lien exige que l'on se penche sur la capacité des pays en développement à appliquer aujourd'hui avec autant de succès les méthodes qui ont permis voici deux cents ans à l'Europe et aux Etats-Unis d'acquérir un statut de premier plan.

La distribution actuelle des richesses énergétiques les situe dans leur immense majorité au cœur de régions pauvres, aux niveaux de développements très inégaux, qui en dépit de ce que l'on serait tenté de considérer comme un avantage, connaissent souvent de nombreuses difficultés à s'affranchir de cette « malédiction des ressources » ou 'resource curse'. Il existe une abondante littérature économique sur ce qu'il convient d'appeler le paradoxe des richesses, aussi n'y reviendrons nous que pour poser les fondements de notre étude.

Ce sont les dynamiques politiques et économiques de la rente énergétique qui occuperont le centre de notre réflexion, dans leur évolution propre et relative ; il s'agit en d'autres termes des étapes à franchir et des risques à surmonter le long d'une trajectoire idéale. L'horizon de stabilité que nous considérerons se distingue de la seule suspension momentanée des violences ouvertes, pour désigner un équilibre crédible de long terme entre les différents acteurs internes et externes. Nous serons amenés à décliner notre analyse sur ces deux niveaux :

- La stabilité nationale, en tant que reflet d'une répartition cohérente des rôles de la population, des firmes privées et de l'Etat autour de la gestion de la ressource.
- La stabilité internationale, en tant que construction d'une coopération solide dans la mesure où les richesses énergétiques amènent les pays en développement à se tourner vers leurs partenaires régionaux, autant que les grandes puissances à s'intéresser à eux.

Ces jalons d'étude trouvent bien entendu un champ d'application extrêmement vaste, aussi essaierons-nous dans un souci de cohérence de nous restreindre à quelques exemples récurrents et représentatifs, sans toutefois négliger les cas plus isolés qui sauront faire porter sur notre discussion une lumière particulière.

Les pays en développement riches en ressources ont très tôt fait l'objet d'une attention marquée de la part des puissances coloniales ; leurs rapports étaient alors exclusifs, souvent empreints d'une forme de domination qui a pu trouver jusqu'à nos jours des relais d'expression. La situation du Nigeria, indépendant depuis 1960 après avoir constitué pendant longtemps le cœur des colonies britanniques en Afrique de l'Ouest, est particulièrement représentative de cet état de fait.

Mais il convient également de souligner l'émergence de pays nouvellement indépendants, ou d'identités nationales redéfinies, qui au lendemain de la chute de l'Union Soviétique voient dans la diversité des grandes puissances une formidable opportunité de croissance et de stabilité, et dans leurs richesses naturelles le meilleur moyen de la concrétiser à leur avantage. La politique du Kazakhstan, avantageusement positionné entre la Russie et la Chine, en apportera l'illustration.

Ces pays, témoins de réalités historiques différentes, nous permettront d'explorer sous deux angles complémentaires les choix et les risques qui se présentent aux pays en développement dans l'exploitation de leurs ressources, et les raisons pour lesquelles certains en tirent avantage quand beaucoup y succombent.

Car le principe essentiel est bien là : pour ceux qui dans un contexte de redéfinition des équilibres mondiaux ne peuvent capitaliser ni sur un rayonnement, ni sur une position, ni sur un savoir-faire acquis de longue date, la tentation est forte de recentrer leur stratégie de développement sur les richesses dont ils disposent. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'énergie reste sans doute l'un des seuls domaines commerciaux dont la captation s'opère partiellement à contre-courant des grands mouvements de libéralisation des échanges, se heurtant à l'expression des souverainetés nationales sur les grands marchés occidentaux, et venant asseoir celle des pays exportateurs.

I. Les richesses énergétiques : considérations préliminaires

Afin de mettre notre étude en perspective, il importe de resituer le cadre actuel du commerce énergétique qui plus que jamais se construit autour d'un « axe Nord-Sud » que nous comprendrons dans la distinction qu'il opère entre des pays consommateurs développés et des pays producteurs en développement. Toutefois, au-delà de cette apparente continuité, il nous faut souligner en quoi cet axe s'est modifié, en quoi il s'est enrichi. Les ensembles d'acteurs se sont élargis, et la frontière entre une OCDE importatrice et des Etats exportateurs est en réalité irrégulière et fluctuante. L'émergence de nouvelles puissances, telles la Chine et l'Inde, contribue également à compliquer la donne. Enfin, la notion même de souveraineté sur les richesses énergétiques, qui a connu de profonds bouleversements depuis la Seconde Guerre Mondiale, vient remettre en question les alliances et partenariats traditionnels. Ces éléments de contexte, nous le verrons, forment le cadre dans lequel s'inscrivent les différentes stratégies énergétiques qu'appliquent aujourd'hui les pays en développement.

1) Emergence historique d'une distribution bipolaire

Les flux énergétiques intercontinentaux ne sont pas une donnée de la distribution originelle des ressources entre lieux de production et lieux de consommation. Il convient en effet de rappeler que tout au long du XIX^e siècle, le charbon, alors ressource maîtresse de l'essor industriel, était produit par les pays qui en tiraient eux-mêmes avantage : les nations Européennes et les Etats-Unis. La situation de la Grande-Bretagne dans ce contexte est particulièrement édifiante. On estime⁽¹⁾ en effet qu'en 1886, elle fournissait 40% du charbon mondial, couvrant ainsi la totalité de ses besoins, parvenant même à exporter une partie de sa production à destination du Continent et notamment de la France dont elle assurait 50% de la consommation. Les marchés internes étaient cependant relativement autocentrés, puisqu'à la fin du siècle seuls 15% de la production mondiale étaient exportés. Un second exemple peut venir éclairer cette utilisation première des ressources énergétiques, celui de l'extraction du pétrole aux Etats-Unis au début du XX^e siècle. Pionniers de cette industrie, ils ont su les premiers exploiter leurs ressources, et porter en 1945 leur production à près de sept millions de barils par jour (Mb/j), soit 60% de la production mondiale de l'époque.

L'exploitation industrielle des ressources énergétiques se trouve ainsi associée sur la trajectoire politique des pays occidentaux à un siècle et demi de développement sans précédent historique, qui a contribué à assurer l'étendue et la pérennité de leur influence, tout en initiant au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale à travers la CECA un mouvement d'union qui ne connaît à ce jour aucun équivalent.

Il est tentant de trouver une valeur d'exemple dans la lecture de ces quelques parcours qui ont su mettre les richesses énergétiques au service d'une stabilité et d'une croissance de long terme. Ne manquons pas toutefois d'en souligner les spécificités, qui en font un événement privilégié de l'Histoire, dont les schémas ne peuvent être reproduits aujourd'hui à l'identique par les pays qui font l'objet de notre étude.

- Les pays qui ont bénéficié de cette « révolution de l'énergie » étaient déjà des **Etats forts**, s'adossant -à l'exception discutable de l'Allemagne- à une identité nationale au moins séculaire. L'exploitation des ressources s'est opérée dans un cadre institutionnel mature, capable d'autorégulation, comme l'ont démontré en 1911 les réglementations américaines antitrust visant la Standard Oil.
- L'acquisition et l'utilisation des ressources se sont développées de façon parallèle et comparable chez plusieurs Etats voisins. Ceci a pu occasionner des conflits, notamment en Europe, mais dans un contexte relativement **symétrique** faisant écho à l'équilibre des puissances qui prévalait depuis le traité de Vienne sur le Continent.
- Par-dessus tout, l'élément fondamental qui caractérise la montée en puissance de l'Ouest et rejoint le point précédent est l'**absence de puissance majeure externe susceptible de tirer parti plus efficacement de la ressource**. Ceci eut plusieurs conséquences.
 - Les ressources étaient extraites et employées sur un marché restreint, souvent à l'échelle strictement nationale.
 - Elles étaient par conséquent injectées directement dans l'économie, mises à profit pour l'innovation technique dont elles constituaient le vecteur. En conséquence, leur rôle dépassait celui d'une source régulière de revenus, et suscitait l'émergence d'une vision de long terme dans la politique d'investissement.

Ce dernier point est sans doute le plus important, et synthétise à lui seul le défi auquel sont confrontés les pays en développement dans la gestion de leur capital énergétique. Ainsi que le formule Pierre Jacquet⁽²⁾, directeur de la Stratégie à l'Agence Française de Développement, **le risque auquel s'exposent les économies fragiles est celui d'une substitution de la consommation à ce capital naturel**, contrairement aux nations occidentales qui ont su le convertir en un capital produit, sous la forme d'usines, d'infrastructures, en un mot, de progrès. C'est en cela que les richesses énergétiques diffèrent des matières premières destinées aux industries de transformation. Elles sont porteuses d'un potentiel de croissance unique, dont témoigne la corrélation universelle de leur consommation avec le développement économique. Pour cette même raison, les ressources énergétiques font l'objet d'un marché mondial particulièrement âpre et dense, qui plus que tout autre porte les risques d'un arbitrage biaisé en faveur des exportations et de l'immixtion d'intérêts étrangers au détriment de l'essor des pays producteurs.

La période qui s'étend du début du XIX^e siècle au début du XX^e siècle attesta au contraire d'un décollage industriel des nations occidentales dominé très largement par la **superposition des ensembles de consommation et de production énergétique**. Cette configuration très structurante et directe de l'utilisation stratégique des richesses naturelles s'est vue profondément bouleversée dans l'entre-deux Guerres, et plus encore à partir de 1945. L'épuisement des réserves a fait progressivement du monde en développement la source vitale de la croissance énergétique des grandes puissances.

Ce basculement entre un circuit fermé des ressources énergétiques et l'émergence d'un réseau d'approvisionnement mondial s'est effectué progressivement, à des rythmes très différents selon les acteurs concernés. On citera par exemple la situation des Britanniques, tenus dès le début du XX^e siècle de constituer et sécuriser leurs flux d'importation, notamment à travers l'Anglo-Persian Oil Company, active dans le Golfe. D'autres pays ont pu compter plus longtemps sur leurs réserves propres à l'instar des Etats-Unis, nous l'avons vu, qui ne sont devenus importateurs nets qu'en 1949. Pour les acteurs industriels plus contemporains, la dépendance vis-à-vis de l'étranger est un phénomène récent, mais tout aussi brutal ainsi que l'illustrent les besoins de l'économie chinoise depuis 1993, date à laquelle elle a dépassé son seuil d'autosuffisance pétrolière.

2) Un axe Nord-Sud enrichi

Ceci nous amène à mettre en lumière la première articulation entre richesses énergétiques et équilibres politiques : ils s'inscrivent tous deux de façon pérenne dans un cadre polarisé entre **un ensemble de consommation et un ensemble de production distincts** (voir figure 1). Les flux historiques à destination des pays industrialisés connaissent une croissance soutenue ; ainsi, il est attendu que les exportations énergétiques des pays hors-OCDE en direction des pays de l'OCDE progressent de 47% entre 2004 et 2030⁽³⁾. On remarque cependant l'apparition de **nouvelles dynamiques** qui sans s'y substituer, viennent progressivement s'y superposer. En conséquence, loin de favoriser l'émergence d'une gouvernance mondiale de l'énergie, l'évolution de chacun des ensembles présente des courants de plus en plus variés : les pays qui détiennent les richesses se retrouvent donc confrontés à un nombre croissant de choix dans leur stratégie énergétique, qui bien entendu affectent différemment les équilibres politiques internes et externes.

Zones géographiques	Consommation (%)	Production (%)	Besoins nets (%)
Asie - Pacifique	32,5	20,8	11,7
Europe	19	13,2	5,8
Amérique du Nord	26,6	25,4	1,2
Amérique centrale et du Sud	4,8	6,8	- 2
Ex-URSS	9,3	12,6	- 3,3
Afrique	3	7,1	- 4,1
Moyen-Orient	4,8	14,1	- 9,3

Figure 1 : Consommation et production d'énergie primaire en 2005

Source : BP Statistical Review 2006

Ensembles de consommation

Ce sont principalement les pays occidentaux industrialisés et la région Asie-Pacifique qui concentrent la consommation en énergie (78,1% du total mondial), et doivent y pourvoir pour près d'un quart par leurs importations. Les pays asiatiques émergents affichent déjà le plus fort taux de dépendance vis-à-vis de l'étranger (plus d'un tiers de leurs besoins) avec des situations particulières plus frappantes encore (40% du pétrole importé en Chine, 80% en Inde).

Ceux-ci voient dans leurs besoins colossaux le reflet d'une croissance démographique et économique soutenue. Tout porte à croire que cet état de fait va tendre à s'accroître, et l'on prévoit⁽³⁾ que la demande mondiale d'énergie primaire progressera de 53% entre 2004 et 2030, hausse destinée à hauteur de 70% à des pays en développement, principalement à la Chine (pour 20%). Aux côtés des importateurs traditionnels de l'OCDE apparaissent donc des acteurs connaissant un essor rapide, **qui échappent de surcroît à la grille de lecture historique des liens tissés par les puissances impériales avec leurs actuels partenaires.**

On peut tenter de caractériser le comportement de ces ensembles de consommation face aux producteurs, déterminé en grande partie par leurs intérêts à préserver les équilibres actuels, ou au contraire à les remettre en question :

- Dynamique de **continuité** et de **sécurité**, entretenue notamment par les pays d'Europe Occidentale comme la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, ainsi que par les Etats-Unis et plus discrètement par le Japon.
 - Elle consiste à **pérenniser les partenariats** établis de longue date, souvent de façon quasi-monopolistique avec des pays producteurs. C'est le cas des Etats-Unis en Arabie Saoudite, qui, à travers la joint-venture Saudi Aramco, ont contrôlé jusqu'en 1980 au moins la moitié de la production d'hydrocarbures du royaume. C'est également valable pour la France dans certaines de ses anciennes colonies : nous penserons à sa participation dans le marché gazier algérien, ou dans l'uranium du Niger.
 - Ces grandes puissances s'accordent également à promouvoir un certain nombre de notions telles que la transparence dans les transactions commerciales, la bonne gouvernance des économies exportatrices et la démocratisation, mais aussi dans une moindre mesure la protection de l'environnement. Leur approche de la relation commerciale fait donc souvent écho à une **vision politique élargie** qui dépasse le cadre du commerce de ressources énergétiques et s'appuie sur les institutions internationales qu'ils ont contribué à mettre en place (ONU, FMI, Banque Mondiale, ...).
 - Certaines considérations de **sécurité** viennent influencer directement sur leur politique d'approvisionnement. Cette tendance s'est manifestée dès les années 1980 à l'encontre de pays comme la Libye et l'Iran, à qui l'on a reproché leur implication dans des attentats sur le sol européen. Le 11 septembre a donné un nouvel élan à cette réflexion dans le cadre de la lutte internationale contre le terrorisme, donnant ainsi un relief tout à fait nouveau à l'évaluation des accords énergétiques. Le cas du Kazakhstan, sur lequel nous reviendrons, en fournit une parlante illustration.

- On distingue par ailleurs une dynamique de **conquête**, dont la Chine et l'Inde restent les promoteurs les plus actifs. Il est à noter que l'expansion des capacités de production de la Russie présente elle aussi dans une certaine mesure les traits suivants.
 - Cette politique vise précisément à aller concurrencer les puissances occidentales là où elles sont implantées, mais aussi là où elles ne peuvent se rendre pour des raisons politiques. Elle répond en ce sens à une logique de **captation des marchés** et de rentabilité à court terme qui simplifie la relation bilatérale, par le fait qu'elle la centre sur les négociations commerciales.
 - Les pays émergents, s'ils se défendent de vouloir eux aussi imposer une vision politique comme contrepartie des accords énergétiques, n'hésitent pas à mettre en avant leur qualité de « pays en développement » pour transposer ce débat au niveau de la **gouvernance mondiale** elle-même, et du manque de représentativité de ses institutions.
 - Enfin, la diversification des sources d'approvisionnement peut être vue dans ce cas comme un moyen de tisser rapidement de nouveaux liens diplomatiques, et moins comme une couverture contre les risques liés à l'instabilité. En plus d'un apport rapide de matière première, un réseau de producteurs peut constituer le meilleur **vecteur d'influence internationale** dans des zones où l'initiative régionale reste limitée.

En appréciant simultanément ces stratégies opposées, les pays producteurs se retrouvent face à un choix qui n'a jamais été aussi riche et complexe. Avant de nous interroger sur la façon dont celui-ci peut influencer leur stabilité et leur développement, tentons de détacher quelques traits saillants parmi les profils divers des pays exportateurs de ressources énergétiques.

Ensembles de production

Il ressort de la figure 1 que la croissance mondiale est à l'heure actuelle soutenue par un certain nombre de pays riches en ressources, mais limités dans leur développement (ce que traduit leur faible consommation) : ce sont eux qui constitueront l'objet central de notre étude. Il s'agit principalement des pays d'Afrique de l'Ouest et subsaharienne, du Moyen-Orient, et des ex-républiques soviétiques d'Asie Centrale. Ils présentent bien entendu une extrême diversité dans leurs caractéristiques propres et dans leurs relations aux deux pôles de demande que constituent l'Occident et les pays émergents d'Asie, ce qui nous offrira un panel élargi de stratégies à comparer.

Il peut être intéressant à la lecture de la figure 2 de considérer qu'un baril de brut de la Bacia de Santos n'a pas aux yeux du gouvernement brésilien la même valeur stratégique qu'un baril de brut aux yeux de la famille royale saoudienne. D'une manière générale, l'emploi (ou le non-emploi) d'une ressource énergétique est toujours relatif à un contexte local qui se superpose au contexte mondial évoqué plus haut.

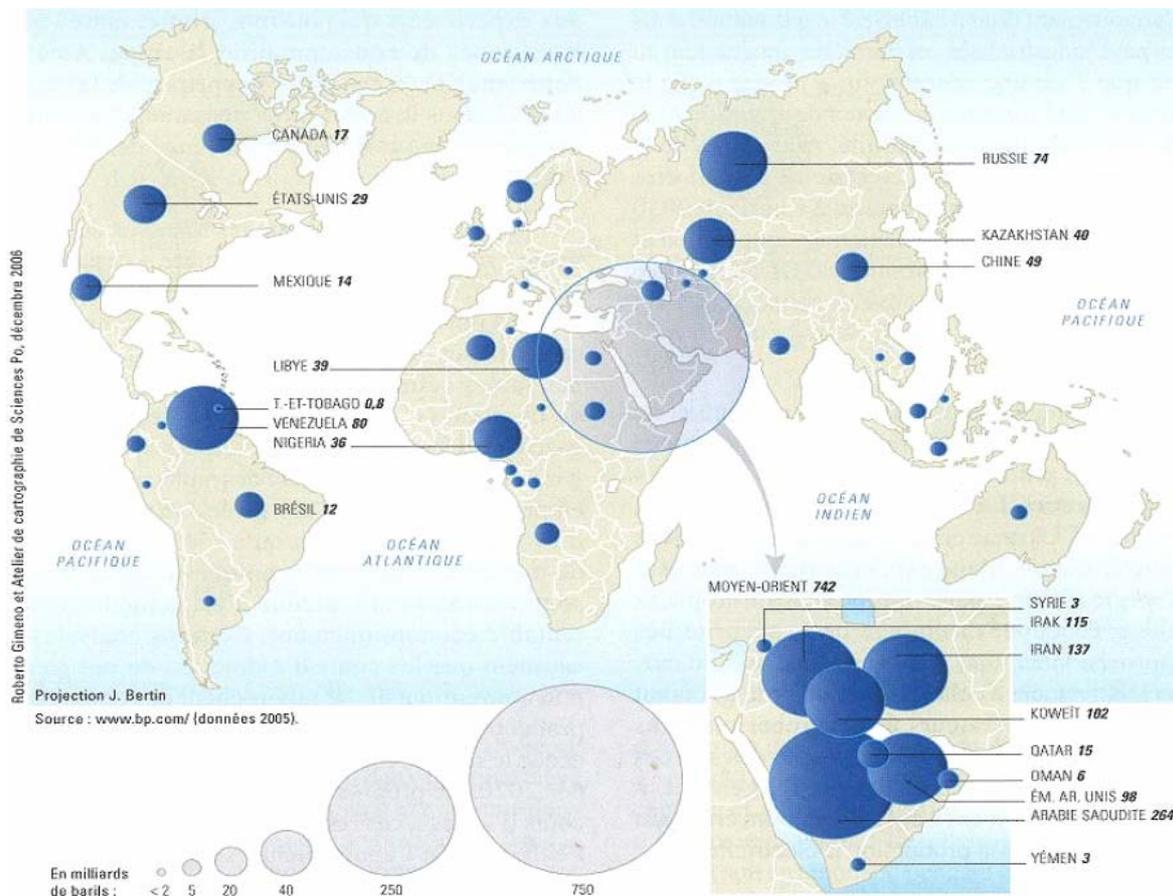


Figure 2 : Réserves prouvées de pétrole dans le monde
 Source : Questions Internationales n°24, mars-avril 2007

Le premier facteur à prendre en compte est bien entendu la forte variabilité de la dotation initiale. Ainsi, avec plus de 100 milliards de barils chacun, l'Arabie Saoudite, l'Irak, le Koweït et les Emirats Arabes Unis font figure de champions. Dans la catégorie inférieure, le Venezuela, la Libye, le Nigeria et le Kazakhstan, riches de plus de 40 milliards de barils, ont les moyens de jouer un rôle déterminant dans le commerce mondial du pétrole.

La valeur absolue de ces réserves n'est pas importante en elle-même, et il serait difficile d'en donner un équivalent monétaire aujourd'hui : leur intérêt réside dans **l'horizon temporel qu'elles définissent dans la politique énergétique** du pays qui en dispose. Celui-ci est contenu dans l'indice du ratio réserves/production, qui estime en années la pérennité d'une production énergétique. Sans surprise, il suit relativement bien la distribution de ressources, mais il arrive que la volonté politique puisse modifier la hiérarchie des statuts. C'est ainsi le cas en Afrique, où malgré ses réserves inférieures à celles de la Libye, l'Angola se place aux côtés du Nigeria avec plus de 2Mb/j comme deuxième producteur du continent. A court terme, c'est bien le niveau d'exploitation, et non celui des réserves, auquel il faut se référer. Une lecture à contre-jour de leur rapport permet également de mettre en évidence les situations critiques dans

lesquelles une ressource exploitée à outrance maintient difficilement une économie dans l'équilibre : on ne saurait considérer une telle situation comme un état de stabilité.

Une approche d'ensemble de la figure 2 nous livre également des informations quant à la répartition régionale des ressources. Certains pays détiennent des stocks sans commune mesure avec ceux de leurs voisins : ils se trouvent alors dans une posture locale remarquable, et constituent pour les pays frontaliers comme pour les puissances extérieures au continent un interlocuteur privilégié. Ils peuvent être alors tentés de profiter du monopole que leur confère *de facto* leur positionnement géographique. Le Venezuela en Amérique du Sud, le Nigeria dans le golfe de Guinée en sont l'illustration. Inversement, la proximité des pays du Golfe et la relative homogénéité de leurs richesses fut une puissante incitation à la mise en place d'un pouvoir de cartel à travers l'OPEP.

Par ailleurs, il est certain que l'éloignement relatif des centres de production par rapport aux grands consommateurs influence en profondeur la nature et la densité du lien qu'ils établiront. On notera par exemple qu'à ressources équivalentes (autour de 40 milliards de barils) le Nigeria constitue pour toutes les grandes puissances un horizon relativement distant, tandis que le Kazakhstan, en tant que voisin de la Russie et de la Chine, aurait vocation à partager des questions stratégiques plus larges, notamment en matière de sécurité.

Enfin, s'il est certain que le pétrole occupe à l'heure actuelle une place prépondérante dans le débat énergétique, nous nous intéresserons également aux richesses en gaz, et dans une moindre mesure à l'uranium et au charbon. En effet, bien que le gaz ne soit encore que la troisième source mondiale d'énergie primaire (couvrant 22% des besoins) derrière le charbon (24%) et le pétrole (36%), elle en demeure la plus prometteuse par ses vastes gisements inexplorés et les technologies nouvelles d'exploitation (gaz naturel liquéfié, entre autres).

Il est d'ailleurs intéressant de mettre en parallèle la distribution mondiale des industries gazières avec celle des industries pétrolières, car elles dessinent pour les deux ressources des géographies propres, voisines mais significativement différentes (voir figure 3).

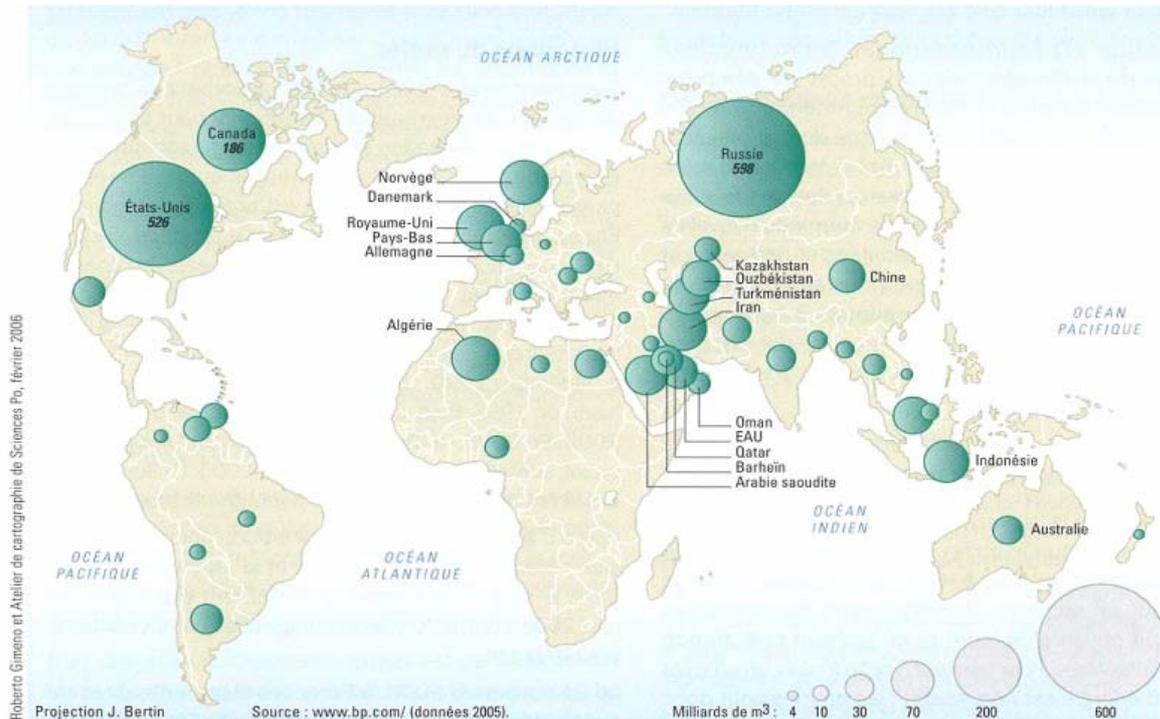


Figure 3 : Production de gaz dans le monde
 Source : Questions Internationales n°24, mars-avril 2007

Certains pays cumulent une grande richesse en pétrole et en gaz : c'est par exemple le cas de la Russie, de l'Iran et de l'Arabie Saoudite. En revanche, le passage d'une ressource à l'autre fait ressortir des positions nouvelles, comme celle du Qatar (dont les réserves gazières sont les troisièmes au monde), ou des pays d'Asie Centrale comme le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Il sera donc important de garder à l'esprit la superposition de ces dimensions énergétiques dans notre analyse des situations locales.

Pour conclure cette approche des grandes dynamiques mondiales, retenons simplement que si elles s'articulent encore autour de flux durables entre des producteurs et des consommateurs qui se distinguent nettement les uns des autres, les notions de « Nord » et de « Sud » se sont considérablement enrichies et mêlées depuis la première moitié du XX^e siècle, avec l'émergence d'acteurs économiques nouveaux et d'initiatives régionales disparates. Ces éléments forment une toile de fond pour l'étude des stratégies énergétiques à l'échelle internationale. Nous allons à présent revenir sur des constantes fortes qui ont déterminé et déterminent encore la place des ressources énergétiques dans les équilibres politiques internes.

3) Richesses énergétiques et les équilibres nationaux

Souveraineté et Identité

En des temps où les hommes et les frontières étaient amenés à se déplacer, la terre et les richesses qu'elle renferme ont toujours constitué un puissant facteur d'identité et le vecteur tangible de la souveraineté, qu'elle soit étrangère ou autochtone. Cette considération s'est appliquée en particulier au cours du XX^e siècle aux transferts de ressources vers les centres impériaux qui ont conféré au lien colonial une dimension nouvelle. La **nationalisation des ressources** (pétrolières entre autres) fut dans bien des pays le catalyseur ou le produit de l'indépendance. Ce thème, directement lié aux pressants échanges qui s'intensifient entre consommateurs et producteurs, représente pour les pays en développement un arrière-plan fondamental à la question des ressources énergétiques.

Avant la Seconde Guerre Mondiale, nous l'avons évoqué, le marché du pétrole était dominé par les producteurs anglo-saxons, que l'on regroupait sous le terme de « cartel ». A cette époque, « les compagnies internationales discutaient en direct avec les Etats disposant de réserves et obtenaient des concessions très étendues où elles disposaient de droits parfois quasi souverains »⁽⁴⁾.

La première évolution marquante fut la nécessaire organisation de l'exploitation des ressources nationales, sa rationalisation et sa formalisation. Tout ceci se traduit par l'apparition de **compagnies souveraines**, qui détiennent à l'heure actuelle 85% du marché pétrolier mondial. Les années 1950, 1960 et 1970 virent ainsi émerger des acteurs énergétiques nombreux, dont le principal objectif était, et reste encore à l'heure actuelle, la **formulation d'un partenariat avec l'étranger qui serve au mieux les intérêts nationaux**. Les premiers pays à avancer ces idées durent faire face à une intense opposition de la part des Occidentaux qui voyaient là leur monopole s'effriter. On citera les exemples de Mohamed Mossadegh en Iran mais aussi de Gamal Abdel Nasser en Egypte qui, dans deux registres différents, et avec un succès inégal, ont les premiers défié les termes inégaux que leur imposaient les pays industrialisés. Ces figures et leurs successeurs, conservent à l'heure actuelle une aura chargée de symbolisme dont le rayonnement ne saurait être sous-estimé.

Passé le temps de l'affrontement, il a fallu trouver un juste équilibre entre les nécessaires coopérations internationales et la sauvegarde d'une richesse nationale. Certains ont opté pour une alliance poussée (la Saudi Aramco en était le meilleur exemple), d'autres à l'inverse pour la sauvegarde totale de l'indépendance des réserves (National Iranian Oil Company, NIOC, sous le régime islamique), même si ce dernier cas est moins représentatif. Au-delà des effets d'annonce de certains dirigeants, le dosage de l'ouverture sur l'étranger ne peut se satisfaire d'une approche purement libérale ni purement protectionniste ; l'indépendance des ex-républiques soviétiques a rendu à ce débat toute son acuité.

Depuis quinze ans, les observateurs internationaux suivent avec attention la construction des Etats d'Asie Centrale, ainsi que leur approche de la question énergétique. Il peut en effet être intéressant de comprendre comment ces Etats qui n'ont jamais exercé de souveraineté sur leurs ressources vont se comporter face à un marché déjà mature. Le cas du Kazakhstan demeure à cet égard emblématique, et s'il paraît ouvert au commerce international,

L'Etat kazakh entend ne pas relâcher sa vigilance dans un contexte de tension des échanges. Cet épisode nous révèle la façon dont un pays en développement peut à l'heure actuelle user de ses ressources : il dispose en cela d'une marge de manœuvre bien supérieure à celle des pays qui ont acquis leur indépendance dans les décennies qui suivirent la Seconde Guerre Mondiale. Des prix élevés, une concurrence à la consommation accrue expliquent en partie ce phénomène. On peut plus généralement penser que la construction identitaire et économique du Kazakhstan tire les enseignements des crises qu'ont pu connaître certains pays riches en ressources jusqu'à nos jours. Dès lors, il sera fructueux **de mettre en regard cette posture de vigilance avec une posture de concession** que l'on retrouve plus marquée qu'ailleurs au Nigeria. Ceci appelle plusieurs questions cruciales. Les pays exportateurs de longue date peuvent-ils infléchir leurs choix souvent lourds de conséquences pour retrouver un certain degré d'autonomie ? Et d'autre part, les pays qui se lancent dans la commercialisation de leurs ressources énergétiques ont-ils tous les moyens de mettre en place une politique équilibrée ?

Parallèlement à cette nécessaire réflexion autour de la place de la souveraineté dans la gestion des richesses, se présentent des contraintes économiques mécaniques souvent regroupées sous le terme de « malédiction des ressources ». Il s'agit là d'un problème que rencontrent à des degrés divers tous les pays qui nous intéressent, et dont se dégagent quelques faits stylisés qui imprègnent la question centrale de la stabilité économique.

Les richesses énergétiques dans l'économie : la malédiction des ressources

Il convient à présent en effet de nous tourner vers le second phénomène que doivent affronter toutes les économies rentières, dont l'essentiel des revenus est tiré de la commercialisation d'une ou plusieurs ressources naturellement abondantes. **Ce phénomène, aussi surprenant que cela puisse paraître, est celui d'une paupérisation et d'un ralentissement économique** directement induits par l'exploitation des richesses et leur exposition aux dynamiques du marché. Il apparaît ainsi que la croissance des pays producteurs fut entre 1960 et 1990 particulièrement faible relativement à celle des pays en développements dénués de ressources⁽⁵⁾.

Il est important de revenir sur les conclusions principales des études menées autour de ce paradoxe depuis les années 1990. Celles-ci mettent en évidence les lignes de force économiques avec lesquelles doivent composer les gouvernements qui exploitent une ressource. Elles constituent d'une certaine manière un « bruit de fond » contingent qu'il sera nécessaire d'isoler dans la suite de notre étude, pour nous concentrer sur les décisions politiques qui viendront l'enrayer, ou au contraire l'appuyer.

- **L'extraction et la vente d'une ressource énergétique tendent dans un mouvement auto-entretenu à recouvrir une part croissante du PIB, des exportations et des ressources de l'Etat.** Parce qu'il permet de dégager à très court terme d'énormes masses de liquidités, parce qu'il s'appuie de façon conjoncturelle sur des cours en forte hausse, et parce qu'il nécessite un renouvellement constant, l'investissement dans la matière première peut rapidement prendre le pas sur les autres pans de l'économie. De fait, on constate dans beaucoup pays exportateurs de

pétrole, de gaz ou d'uranium qu'un équilibre est difficile à atteindre dans la diversification industrielle. Celle-ci s'établit au large profit du secteur énergétique pour les raisons invoquées ci-dessus, amplifiée simultanément par la déshérence relative que connaissent les autres secteurs.

- Cette **évacuation progressive des autres postes industriels** constitue à proprement parler ce que la littérature anglo-saxonne désigne sous le nom de « Dutch Disease »⁽⁶⁾ qui « affecte la distribution de l'emploi [...] et la croissance à long terme »⁽⁵⁾. De façon schématique, les rentrées de devises liées à l'exportation de la ressource tendent à apprécier la monnaie domestique. Cette hausse artificielle du pouvoir d'achat sur l'extérieur ne reposant sur aucune assise économique solide, elle se traduit principalement par une perte de compétitivité du tissu industriel existant et des productions agricoles, qui ne sont plus rentables. On passe alors d'une économie intensive en main d'œuvre à une économie intensive en capital, peu génératrice d'emploi.

- Le chômage et l'inflation créés par l'entrée de ces devises favorisent enfin **l'appauvrissement de la population**⁽⁷⁾. Ainsi, en dépit de revenus pétroliers cumulés atteignant 231 Mds \$ entre 1970 et 1999, le Nigeria a vu sur la même période le taux de pauvreté progresser de 30 à 70%.

Cet appauvrissement induit des régimes fiscaux d'exception, un niveau d'imposition extrêmement bas ou des subventions nombreuses sur les produits de première nécessité. De ce fait, « les fonctions de prélèvement et de régulation du gouvernement se développent rarement tandis que sa fonction de distribution se trouve hypertrophiée »⁽⁸⁾. Une telle relation met à mal le lien fiscal, censé matérialiser le pacte de confiance qu'un Etat noue avec sa population.

Pris dans leur ensemble, ces facteurs de contexte dessinent le cadre dans lequel s'inscrivent les parcours politiques des pays riches en ressources. Ils ne constituent que des tendances de fond, et la façon dont ils sont perçus à travers les continents dépend largement du prisme des décisions gouvernementales et des particularités locales.

Nous allons nous attacher dans la suite de notre étude à l'analyse de cas plus ciblés, et tenter de dégager les axes de leur politique de gestion des ressources, ses conséquences sur le développement du pays. Tenter de comprendre, en un mot, pourquoi et comment certains Etats parviennent à transformer leur richesse énergétique en une assise pérenne de stabilité politique et économique, tandis que le plus grand nombre se retrouvent piégés dans la spirale de la dépendance et du sous-développement.

Nos exemples seront nombreux, car chaque pays producteur illustre souvent mieux que les autres une certaine facette du lien entre richesses énergétiques et stabilité. Toutefois, dans une **perspective de cohérence**, nous reviendrons sur les cas du Nigeria et du Kazakhstan tout au long de l'étude afin d'en faire ressortir les articulations entre les différents niveaux de stabilité. Ces deux Etats, s'ils présentent des traits communs, ont emprunté par leur histoire deux trajectoires distinctes qui n'aboutissent pas aujourd'hui à la même conception de la rente énergétique, ni aux mêmes perspectives de développement.

II. Stabilité, trajectoire de développement et intégration internationale

1) Stabilité interne

Il s'agit là d'un débat déterminant dans la gestion de la ressource énergétique. Dans quelle mesure la possession de matières premières peut-elle, doit-elle contribuer à forger l'ordre intérieur et les interactions entre acteurs ? La première question qui se pose est évidemment celle de l'emploi de la ressource, et de la redistribution du produit de sa vente. Il importe ensuite de se concentrer sur l'intégration de cette structure de rente dans l'appareil étatique, et sur les arbitrages économiques qu'elle impose, notamment vis-à-vis des autres secteurs industriels ou agricoles. Cette intégration reflète d'une manière plus générale la vision que souhaitent imprimer les gouvernants à leur pays. Si celle-ci doit naturellement tendre vers une gestion efficace et transparente, il n'est en revanche pas certain que ses étapes intermédiaires soient clairement cernées, au-delà des modèles occidentaux que certains commentateurs prétendent appliquer –parfois hâtivement– aux pays en développement.

La terre et le peuple

L'histoire des richesses énergétiques est avant tout celle de la terre et du peuple. De la qualité du dialogue qui s'établit entre ces deux protagonistes dépendront les opportunités de développement offertes au pays. Cet aspect primaire ne nous met pas directement aux prises avec la décision politique, mais il est à n'en pas douter l'un de ses déterminants locaux les plus forts. Nous allons tenter dans un premier temps de comprendre **la relation qui peut s'instaurer entre la population et la ressource**. En effet, en matière de politique interne, le premier facteur d'instabilité qui guette les Etats en construction est l'aliénation d'une partie de la population, l'émergence de fractions plus ou moins radicalisées. La population demeure en théorie le destinataire final de toute politique de gestion des ressources énergétiques ; elle se trouve également à sa source.

Cette relation connaît une origine extrêmement simple : les ressources énergétique qui nous intéressent ici, celles qui font l'objet d'un commerce international, sont localisées en une portion réduite du sol ou des eaux sur lesquels s'exercent les prérogatives nationales. L'exploitation terrestre des ressources peut ainsi se rapprocher de la **substitution d'une richesse intensive, dont la gestion se trouve de fait centralisée car impraticable à l'échelle du village, à une richesse extensive et locale**. Ainsi, avant même d'aborder les considérations de redistribution de la rente, l'échelle la plus locale de la société, celle qui se trouve en contact direct avec la ressource, se voit engagée dans une cession de l'exploitation d'une partie de ses biens.

Le coût de ce transfert n'est bien sûr pas le même si la terre en question est un désert ou une plaine fertile abondamment peuplée. Cette transaction apparaît notamment à travers les manques qu'elle crée dans l'économie locale. La situation du Delta du Niger en témoigne de façon explicite : la mangrove, les marais et l'écosystème côtier se trouvaient être la seule source d'activité et de richesse pour des centaines de villages nigériens. L'activité pétrolière en elle-même, et plus encore les luttes armées qui ont éclaté autour d'elle, ont contribué à la disparition

de cette économie rudimentaire, au point que les poissons doivent maintenant y être importés depuis l'intérieur des terres.

La compensation n'est pas conçue dans le cadre restreint des installations d'extraction en elles-mêmes, mais s'étend au réseau d'infrastructure qu'elles contribuent à développer. La construction entre 2000 et 2003 d'un pipeline devant relier le Tchad et le Cameroun sur plus de 1000 km suscita ainsi une vive réaction de la part des populations concernées⁽⁹⁾. A cette occasion, des ONG locales parvinrent à obtenir de la part de la multinationale à l'origine du projet qu'elle réévalue les compensations envisagées, et épargne dans son tracé une importante région forestière camerounaise. Si les clauses ne connurent pas toutes une application rigoureuse, les revendications étaient néanmoins clairement explicitées. Ainsi que l'illustra avec esprit un économiste tchadien cité dans la même affaire, « un pipeline, ça ne se mange pas ». En conséquence, naissent parmi les populations locales des attentes vis-à-vis de l'exploitation de la ressource, dont elles espèrent qu'elle compensera la perte subie. En soi, ce mécanisme de substitution de la richesse n'est pas déstabilisant, et peut se révéler porteur de progrès. Certains facteurs viennent cependant rendre la transition coûteuse et bien souvent dévastatrice.

- Le **temps** : en effet, si la perte est immédiate (expropriation, destruction de la ressource originelle), le gain ne saurait être que différé, et rendu de plus aléatoire par les décisions du nouveau responsable de la ressource.
- La **pauvreté** : plus un pays est pauvre et faible avant la découverte de la ressource, plus il en sera affecté : la pauvreté initiale d'un pays se reflète dans son niveau de dépendance vis-à-vis de la terre et d'une économie de proximité. Plus celle-ci est ancrée, plus la transition à couvrir s'en trouvera longue et complexe.
- La **densité de population** : mécaniquement, plus on comptera d'habitants sur les terres dévolues à l'extraction de la ressource, plus la compensation devra gagner en ampleur. Un autre phénomène s'ajoute à cela : ainsi qu'en témoigne la figure 4, le Delta du Niger connaît une densité de population exceptionnelle, de l'ordre de 300 hab. / km², ce qui représente 20 millions d'habitants sur les 70 000 km² que compte la région. Cela signifie que la mobilité des personnes se trouve largement limitée : l'implantation massive des industries pétrolières y restreint la diversité des modes de vie. Enfin, une forte densité rend indispensable la mise en place prioritaire de services de santé, d'accès à l'eau potable.



Figure 4 : Carte du Nigeria, population et ressource
 Source : Le Monde Diplomatique, février 1999

La question de la compensation directe de l'exploitation prend au Nigeria une dimension unique, du fait qu'elle combine les trois facteurs mentionnés ci-dessus à un degré élevé ; elle ne représente cependant qu'un premier volet, très local, du lien entre ressources et population.

Dans le cas le plus général, ce lien se trouve canalisé par la politique de redistribution nationale : il entre alors dans un cadre **relatif**, et se trouve largement imprégné par les contrastes qui existent entre les différentes régions. Ces contrastes peuvent être dus à la partition énergétique entre régions productrices et non-productrices, mais les ressources peuvent également n'être qu'un levier d'action sur des sujets divers (inégalités sociales, disparités ethniques ...).

On touche ici à la distinction entre un **revenu de production**, tel que nous l'avons introduit précédemment, et un **revenu de redistribution** qui peuvent chacun faire l'objet de dynamiques d'instabilité différentes, mais pas nécessairement disjointes.

Si l'on considère à nouveau la figure 4, celle-ci met en évidence la disparité des dotations en pétrole. L'essentiel de la production du pays, et 50 % des ressources du gouvernement, sont tirés des seuls trois états de Bayelsa, Delta et Rivers. En revanche, les états du Nord, s'ils sont vides de ressources pétrolières, n'en connaissent pas moins une densité de population aussi importante que celle du Sud.

Cette situation est généralisable à de nombreux pays. Les zones de peuplement ne se superposent pas *a priori* aux gisements de ressources, à plus forte raison lorsque celles-ci font l'objet d'une exploitation récente. Dès lors s'opère un **arbitrage difficile dans la définition d'un traitement égal entre les différentes composantes régionales, puisqu'il faut y intégrer la**

rétribution spécifique au producteur. En d'autres termes, plus le coût de la substitution de richesse sera élevé dans une région productrice, plus celle-ci sera incitée à demander une prime s'ajoutant au revenu commun de redistribution. Ceci s'est manifesté dans la pratique par le procédé de **dérivation**, qui consiste à isoler une part des revenus tirés de l'exploitation de la ressource, afin de la destiner exclusivement aux régions qui la produisent. La dérivation a selon les lieux et les époques connu une application fluctuante, qui reflète la difficulté d'appréciation d'une solution stable dans ce domaine.

Par rapport à cette situation de référence, dans laquelle la rente est inégalement répartie au sein d'une population homogène, la redistribution gagne en complexité lorsqu'aux frontières de la ressource se superposent des **frontières ethniques ou religieuses**. Si le traitement régional ne paraît pas équitable, ou si au contraire les régions productrices estiment ne pas profiter suffisamment du fruit de leur sous-sol, l'argument ethnique ou religieux pourra catalyser la collision des intérêts, et déboucher sur des situations potentiellement violentes. D'autre part, si du fait des oppositions ethniques des inégalités se font jour entre communautés, les plus défavorisées seront tentées si elles en ont l'opportunité d'utiliser la rente énergétique comme levier d'action sur d'autres fronts de revendication. C'est à cet aspect de la redistribution que fait écho la situation actuelle au Niger.

Le Niger, fort de ses réserves en uranium, n'en demeure pas moins l'un des pays les plus sous-développés de la planète. Il est depuis de nombreuses années le pays le plus mal classé selon l'indicateur de développement humain du PNUD (177^e avec 0,281 en 2004). Du fait d'un écart important entre les modes de vie des agriculteurs au Sud et des pasteurs au Nord, les acquisitions foncières des Nigériens du Sud ont rendu de plus en plus complexe la subsistance de leurs voisins, les contraignant à se sédentariser dans les périphéries urbaines. Ce phénomène se superpose à l'existence d'une vaste région de peuplement touareg au Nord, qui recèle notamment autour d'Agadez les plus grandes mines du pays (voir figure 5). C'est dans ce contexte que s'est constitué le *Mouvement des Nigériens pour la Justice*, qui entend faire respecter les droits des populations du Nord. Son discours ne prend pas la redistribution de la rente uranifère pour objectif principal, mais entend à travers ce thème fédérateur mettre en lumière des problématiques plus particulières⁽¹⁰⁾. La ressource énergétique des Nigériens du Nord n'est alors pas simplement perçue comme une contribution à l'équilibre économique méritant contrepartie, mais aussi comme une garantie sur l'équilibre social et ethnique.



Figure 5 : carte du Niger, peuplement touareg
 Source : le Figaro, 18 janvier 2008

La problématique se trouve en revanche simplifiée lorsque aucune population n'est attachée de fait à la ressource. Celle-ci peut être prélevée en pleine mer, ou dans le désert, autrement dit l'Etat n'aura pas à verser de revenu de production, et peut accessoirement espérer qu'en cas de conflit ses infrastructures d'extraction soient relativement épargnées, comme ce fut souvent le cas en Angola et au Congo-Brazzaville. La question de la redistribution présente dans ces circonstances une certaine symétrie pour la population dans son ensemble, et le statut de la région productrice ne soulève pas de controverse. Ce cas de figure est bien entendu favorisé par les densités de population faibles et l'urbanisation, que l'on retrouve dans des pays du Golfe comme le Qatar, les Emirats Arabes Unis ou le Koweït, mais aussi des pays d'Asie Centrale comme le Kazakhstan.

Comme nous l'indique la figure 6, les gisements d'hydrocarbures kazakhs sont principalement situés à l'intérieur de la mer Caspienne, et ne relèvent donc pas de l'autorité de communautés locales. A cela s'ajoute le fait que les infrastructures énergétiques existantes (pipelines, raffineries) sont concentrées dans l'Ouest du pays, zone de peuplement particulièrement épars. Si le pays n'est pas totalement exempt de tensions ethniques, celles-ci se concentrent à la frontière Nord, entre les minorités kazakhe et russe. En conséquence, la rivalité pour le contrôle de la ressource ne va pas se manifester au niveau des populations locales, mais

au niveau central des décideurs. Les disparités dans la redistribution de la rente risquent alors de reposer sur des critères d'alignement politique, plus que sur des critères d'ordre géographique.

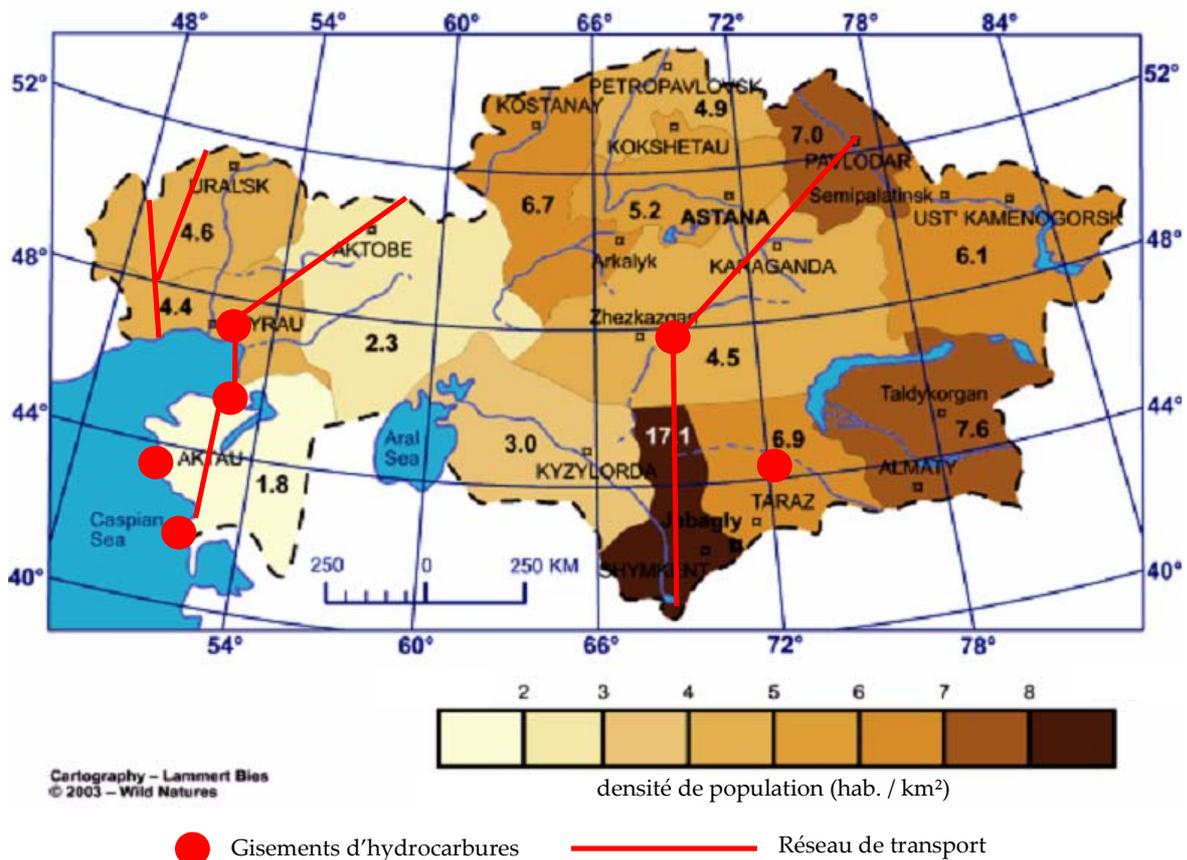


Figure 6 : Carte du Kazakhstan, densité et infrastructures énergétiques

Nous voyons ici que les principes généraux de la redistribution peuvent se décliner de différentes manières. Nous en retiendrons quelques éléments résumés ici :

- l'enjeu fondamental est de savoir si une population est liée naturellement à la ressource. Si tel est le cas, la satisfaction aux exigences qu'elle va nécessairement formuler risque de déstabiliser la politique de redistribution.
- Si tel n'est pas le cas, le pouvoir politique qui ne jouait jusqu'ici qu'un rôle d'arbitre dans l'attribution des revenus retrouve alors une capacité d'initiative pleine et entière dans l'emploi des revenus attachés à la ressource.

Les failles ethnoculturelles peuvent à des degrés divers exacerber les oppositions : au sein d'une région productrice, entre régions productrices et non-productrices, ou dans les cercles du pouvoir.

Ces cas de figure mettent en lumière sur des plans divers l'implication d'un acteur essentiel qui ne s'est dessiné jusqu'à présent qu'en filigrane; l'Etat, dans son acception d'entité institutionnelle, dont l'action est véhiculée par le gouvernement.

Après avoir évoqué les aspirations que nourrit le peuple envers les richesses énergétiques, il importe en effet de souligner que leur réalisation dépend de la juste appréciation du gouvernement, dépositaire du contrôle sur la ressource à l'échelle nationale.

C'est pourquoi nous allons à présent tenter de comprendre dans quelle mesure, et par quels mécanismes se construit la stabilité politique à travers la fragmentation du contrôle entre les acteurs internes locaux, régionaux et gouvernementaux, ainsi que les sociétés privées étrangères opérant dans le pays, et le rôle crucial qu'y joue l'Etat.

La structure de gestion que met en place le gouvernement autour de la ressource comprend la politique de redistribution de la rente, mais également la partage du contrôle sur les exploitations et dans la définition des projets. Notre attention se portera en particulier sur la **cohérence** de cette structure qui, nous le verrons, détermine largement sa stabilité dans l'ordre interne.

- La structure doit en premier lieu s'appuyer sur les facteurs démographiques et géographiques que nous avons évoqués dans les paragraphes précédents. Les négliger entraînerait l'aliénation d'une partie de la population, et le risque d'une soulèvement.
- Elle doit également se montrer cohérente entre les acteurs dans l'adéquation des financements à la compétence effective qui s'y trouve associée. Par exemple, si le pouvoir central réclame 75% des revenus dans une région ou son contrôle est purement théorique, une opposition entre l'échelon local et l'échelon gouvernemental va se faire jour.
- Enfin, la structure doit présenter des garanties de continuité. Si elle ne paraît pas pérenne, les différents acteurs seront tentés de s'en écarter, précipitant sa disparition. Pérennité ne signifie pas permanence. Un système peut très bien se révéler solide et durable, tout en aménageant progressivement des réformes et des adaptations de la redistribution.

En définitive, si aucune forme d'organisation structurelle ne véhicule par elle-même l'instabilité, il est en revanche risqué d'imaginer l'appliquer sans considération de **cohérence**. Derrière la cohérence d'une structure, c'est bien entendu sa crédibilité qui est mise en question. Et si celle-ci s'avère défailante, c'est toute sa stabilité qui sera menacée.

Avant d'aller plus loin, caractérisons de manière synthétique les interfaces où se jouera la cohérence de la structure.

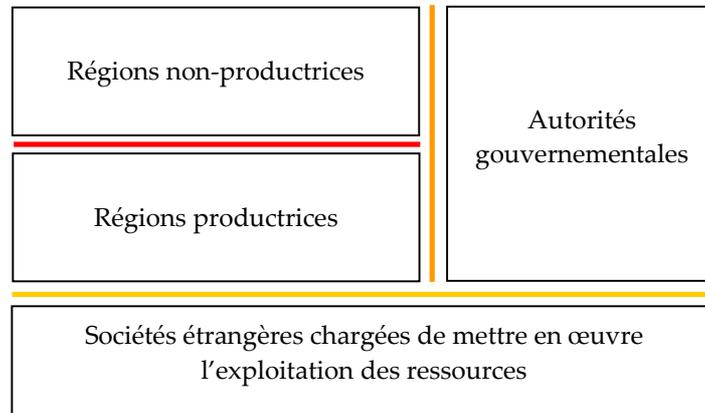


Figure 7 : Interfaces dans la structure interne de contrôle des ressources

- ❶ Cette interface représente l'articulation entre régions productrices et régions non-productrices, nous l'avons évoquée précédemment.
- ❷ L'interface n°2 désigne le mode de gouvernement, dans ses applications financières et politiques. C'est bien sûr ici que le défi de continuité et de crédibilité est le plus critique.
- ❸ Enfin, l'interface n°3 comprend les interactions entre les sociétés privées internationales et l'Etat. Ici aussi, un équilibre doit être recherché entre l'implication des étrangers et le contrôle qui échoit aux autorités publiques.

L'évolution du partage des revenus pétroliers au Nigeria fournit une illustration parlante de certains de ces phénomènes. Dans les premiers temps de l'exploitation minière, sous la domination britannique, les régions recevaient la totalité des revenus attachés à leurs ressources. La région du Nord recevait ainsi 100% de la rente liée à l'exploitation de ses mines d'étain. Il existait alors un noyau central de décision, mais celui-ci devait aux termes de la Constitution de 1951 se tenir à l'écart du processus de redistribution, accordant de fait une grande autonomie fiscale aux régions. L'exploitation du pétrole à partir de 1958 remit en cause ce schéma fédéral, et fit du partage de la rente au Nigeria un éternel chantier. La question fut très largement débattue, comme en témoigne la liste impressionnante des commissions⁽¹⁾ (huit au total) qui se sont penchées sur la question entre 1946 et 1989, date à laquelle fut instituée l'actuelle *Nigeria Revenue Mobilization, Allocation and Fiscal Commission* (NRMAC).

Afin de mieux percevoir les ruptures introduites au cours du temps, et leur dynamique, il est instructif de mettre en perspective l'évolution de la répartition des revenus sur les matières premières depuis l'après-guerre jusqu'à nos jours (voir figure 8).

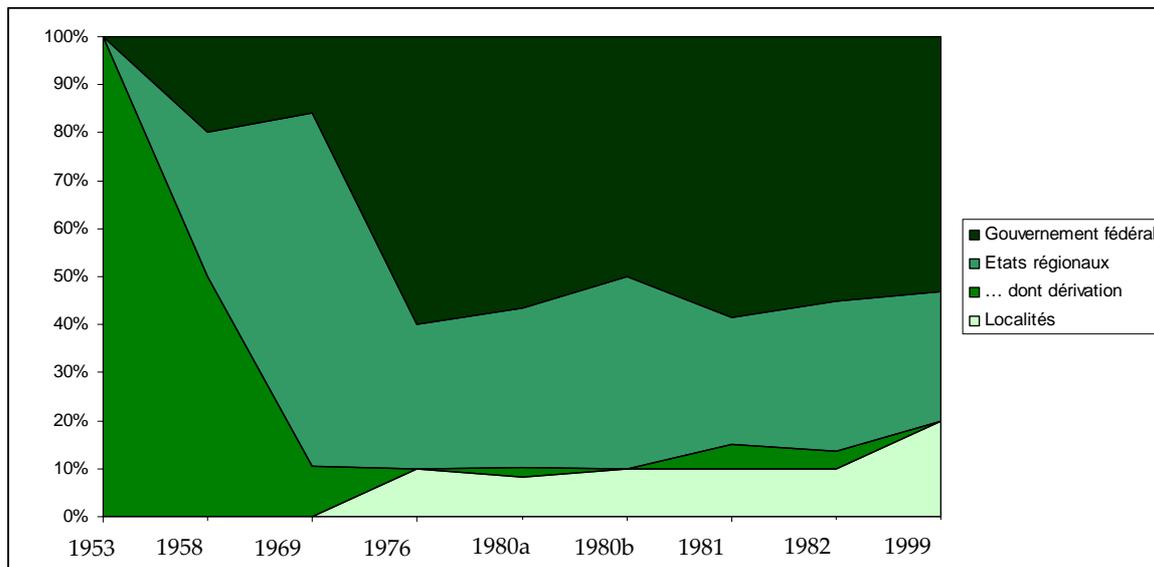


Figure 8 : Répartition des revenus sur les matières premières au Nigeria, de 1953 à 2002*
Source : (11) et (12)

*La figure 8 ne concerne que l'exploitation onshore. Les données sont toutes relatives au partage de la rente pétrolière, sauf pour la période 1953-1958 où l'industrie minière en général a été prise comme référence, la production d'hydrocarbures n'ayant pas débuté.

Cette figure fait apparaître les revenus de production (la marge fluctuante de **dérivation** qui est explicitement consacrée aux régions productrices) et de distribution (se partageant entre les échelons **régionaux** et **locaux**) que nous avons évoqués plus haut, ceux-ci devant par ailleurs s'articuler avec la part prélevée par le gouvernement. Ce partage correspond au volet financier des interfaces 1 et 2 que nous avons représentées sur la figure 7.

La dynamique des revendications, ainsi qu'en rend compte la figure 8, tend à **privilégier les échelons inférieurs** au détriment des états, ce qui ne peut qu'inciter les rébellions à contester la redistribution locale de la rente, dans un périmètre restreint qui favorise l'identification ethnique. S'il permet d'apaiser les tensions sociales, un revenu distribué localement sera moins aisé à contrôler et se prêtera moins à une politique économique à long terme. Les incitations à l'efficacité économique ne peuvent se traduire à l'échelle locale par la même envergure d'action. On constate également l'importance déclinante accordée au revenu de production ainsi qu'au **principe de dérivation**. Bien que celui-ci figure dans la Constitution nigériane de 1999, son application fait l'objet d'une bataille juridique incessante entre la Cour Suprême qui préconise son application, et le gouvernement d'Abuja qui s'y refuse. A travers la multiplication des états dont le nombre est passé de 3 à 36 en l'espace de cinquante ans, la dérivation s'est trouvée progressivement désinvestie de son rôle de promoteur de l'initiative politique et économique à l'échelle régionale.

Il importe également de souligner que la conception contemporaine de la redistribution au Nigeria s'écarte largement de sa conception initiale, en ce qu'elle confère une place prépondérante au gouvernement fédéral. Les échelons inférieurs du pouvoir lui restent largement subordonnés dans la répartition des finances. Ce trait caractéristique n'a connu qu'une faible évolution au cours des trente dernières années, ce qui donnerait à penser que « le Nigeria, censé s'appuyer sur un système de gouvernement fédéral, semble en pratique évoluer vers un système unitaire »⁽¹²⁾. Dans le cas de ce pays, **la centralisation du pouvoir entre les mains du gouvernement ne reflète pas une affirmation de l'Etat, mais au contraire la négation de sa nature fondamentale**, dont témoigne la multiplication de ses capitales régionales (Lagos, Kano, Ibadan, ...) toutes vingt fois plus peuplées qu'Abuja. Les contradictions qui en découlent dans la pratique sont évidemment porteuses d'instabilité. Comme nous l'avions évoqué plus haut, un partage des revenus arbitraire ou erratique peut rapidement se trouver en déphasage par rapport aux responsabilités réellement assumées sur le terrain. Justifiant ainsi sa ponction sur les revenus pétroliers, le gouvernement s'est impliqué de plus en plus dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, doublant les efforts des élus régionaux de manière inconsidérée et inefficace.

Alors que sa nature fédérale accorde un poids important aux régions, l'Etat nigérian témoigne dans sa politique de redistribution de la prééminence du gouvernement central, ainsi que d'un recours de plus en plus systématique aux chefs locaux, au détriment de l'échelon régional intermédiaire. La région, unité constitutive de l'Etat nigérian au moment de son indépendance, se voit aujourd'hui dépossédée de ses moyens d'action au profit du centre et des localités. Cette évolution confuse et contradictoire qui renforce le gouvernement autant qu'elle affaiblit l'Etat est souvent attribuée à l'impact des régimes militaires, qui ont progressivement affermi la mainmise gouvernementale sans que celle-ci se trouve jamais remise en cause sous les régimes civils. La cohérence de la structure de contrôle se trouve par conséquent menacée, et l'éclipse des régions ne peut que **creuser le fossé qui se matérialise entre les populations et un pouvoir central dont ils se défient**.

Il peut être intéressant de se pencher à la lumière du cas nigérian sur les choix d'organisation opérés dans une autre fédération, celle des Emirats Arabes Unis. Ses données structurelles n'ont bien entendu rien de semblable avec celle du géant africain, mais l'évolution du contrôle politique sur la ressource y fait apparaître une dynamique pertinente dans le cadre de notre propos.

Les ressources pétrolières et gazières ne sont pas réparties de façon homogène au sein des E.A.U., mais sont concentrées à 97% dans le vaste émirat d'Abu Dhabi. Leur gestion en est de fait centralisée, mais il est remarquable que les pouvoirs dévolus aux entités régionales tendent à être réinvestis de façon concertée entre les mains du gouvernement central⁽¹³⁾, comme on peut le percevoir dans le domaine judiciaire ou dans la gestion de l'eau. La répartition de l'autorité s'effectue dans le cas des Emirats en accord avec la répartition des richesses, et traduit un certain niveau de confiance dans l'action du centre. Celle-ci se trouve en outre renforcée par les mécanismes d'interaction directe entre la population et ses gouvernants, tel le Majlis ouvert,

au cours duquel les doléances des tribus peuvent être directement intégrées à la définition d'une politique.

La stabilisation d'une structure de gestion des ressources semble ainsi étroitement dépendante de la cohérence de l'action des dirigeants, qui se reflète dans la relation de confiance qui sous-tend l'interface entre population et gouvernement. Notre attention va se porter à présent sur les firmes étrangères, derniers acteurs de la gestion interne des ressources, qui dans une certaine mesure viennent perturber cet équilibre national.

Les firmes étrangères interviennent à des degrés divers dans la gestion de la ressource. Ce sont elles qui ont la capacité technique de mettre en œuvre l'extraction, le transport, la transformation et la commercialisation des matières premières. Selon les modalités d'association qui les lient à l'Etat producteur, elles peuvent exercer un pouvoir non négligeable dans la détermination des orientations industrielles du pays. Elles sont bien souvent amenées à s'investir dans la redistribution du revenu de production dans les environs immédiats de leurs implantations et sont de plus en plus impliquées dans le contrôle des flux financiers.

Leur impact le plus évident, celui du profit réalisé sur l'industrie d'extraction, n'est sans doute pas le plus significatif, contrairement à une idée largement répandue. Il apparaît en effet que la part des revenus prélevée par les compagnies internationales ne se monte en moyenne qu'à 15%, laissant 85% entre les mains du pays producteur. Il serait donc exagéré, notamment en période de hausse des cours, de considérer que le partenariat se lie systématiquement au détriment des pays en développement, bien qu'il n'en fût pas toujours ainsi. L'action des entreprises internationales se manifeste de façon significative à deux niveaux, explicités sur la figure 7 :

- au niveau des populations voisines de la ressource, par sa **contribution directe au tissu social et économique**

- au niveau des gouvernements, par la **place prépondérante qu'elles peuvent être amenées à occuper sur le marché local** de la ressource.

La proximité des firmes exploitantes les désigne comme des interlocuteurs privilégiés dans les revendications liées au revenu de production, c'est-à-dire aux répercussions que leurs opérations peuvent occasionner sur leur environnement immédiat. C'est le cas de la société Total, qui est amenée dans le cadre de ses activités pétrolières au Congo-Brazzaville à dépasser largement son mandat technique pour s'impliquer dans le développement économique local⁽¹⁴⁾, illustrant le concept de *responsabilité sociétale de l'entreprise*. Les Français ont ainsi mis en place à Pointe-Noire un réseau industriel de PME et PMI viables, regroupées au sein de l'Association Pointe-Noire Industrielle. Leur rôle consiste à assister les entreprises congolaises dans les domaines de la comptabilité, de la fiscalité et de la gestion, ainsi que dans l'évaluation des marchés. Ils ont également créé un fonds d'investissement doté de 160 MFCFA destiné à appuyer les projets de création d'entreprise les plus intéressants. Cette implication de l'exploitant pétrolier est stabilisante dans la mesure où elle crée des interactions fortes entre le secteur énergétique fortement capitalisé et les autres secteurs de l'économie. C'est un point important sur lequel nous reviendrons dans notre étude des équilibres économiques. En ce qui concerne la répartition du contrôle sur la ressource entre les différents acteurs, nous pouvons

remarquer que l'Etat se retrouve exclu d'une dynamique semblable à celle que nous venons de décrire. Cela peut se révéler souhaitable dans le cas -fréquent- où l'exploitation de la ressource confère au secteur public un rôle écrasant dans l'économie, mais comporte également le risque de fausser le rapport de force entre le pouvoir national et les compagnies étrangères, et d'entraver l'application homogène de la souveraineté nationale sur l'ensemble du territoire.

L'autorité qu'exercent les industriels étrangers dans la politique locale de développement peut à terme faire gravement défaut à un Etat en quête de légitimité : voici en substance la crainte que soulève l'analyse de la *responsabilité sociétale de l'entreprise*⁽¹⁵⁾. L'implication des sociétés étrangères, même lorsqu'elle se voit couronnée de succès, peut mettre en lumière les défaillances du gouvernement, contribuant indirectement à l'affaiblir. Cette première considération va nous permettre de conclure notre description des interfaces entre les acteurs, en abordant la question essentielle des rapports du gouvernement aux compagnies internationales.

On retrouve l'idée de crédibilité de la structure politique, remise en question ici par le rôle accru des entreprises dans l'économie nationale. Les situations particulières présentent dans ce registre une extrême diversité. Certains pays en développement entretiennent des relations privilégiées avec un unique opérateur historique de la ressource, comme ce fut le cas pendant des décennies au Nigeria (Shell) et au Gabon (Elf), ainsi qu'au Niger (Cogema). Poussée à un degré excessif, la dépendance d'un Etat fragile vis-à-vis d'une unique entité privée va forger autour de celle-ci l'**image d'un suppléant à l'action gouvernementale défaillante**, au-delà souvent de la seule aide locale au développement. On a pu ainsi assister dans le Delta du Niger à des tractations directes entre compagnies pétrolières et mouvements armés (ce fut le cas d'Agip en 2007) passant totalement outre l'entremise d'Abuja, ce qui parut même aux yeux de certains observateurs comme un moyen d'éviter la multiplication d'intermédiaires jugés peu fiables⁽¹⁶⁾. Cette confusion des rôles tend d'ailleurs à reporter sur les compagnies internationales une partie des responsabilités du gouvernement. Ceci se traduit par des actions violentes contre les installations techniques elles-mêmes, dont l'effet principal est d'interrompre substantiellement l'exploitation instantanée de la ressource (entre 100 et 200kb/j de pertes en 2006) et d'hypothéquer son exploitation future en dissuadant les investissements potentiels.

Un lien exclusif, fortement enraciné dans un passé colonial, tend de nos jours -ainsi que nous l'avons évoqué- à se distendre et à se diversifier, à se dissoudre dans la pluralité des canaux d'offre et de demande. Les pays riches en ressources savent qu'il est dans leur intérêt de renégocier les termes de leurs contrats avec les partenaires étrangers, mais également d'introduire sur leur marché domestique une concurrence nouvelle aux firmes en place, en s'appuyant par exemple sur l'émergence des géants asiatiques. Ce mouvement est à l'oeuvre notamment en Afrique, zone privilégiée pour les investissements étrangers de par la fiscalité et les termes de contrat d'exploitation très favorables qu'elle offre, mais s'exprime assez sensiblement parmi tous les pays exportateurs en développement où elle trouve dans le désir d'affirmation nationale un vecteur puissant. Cette tendance à la reprise du contrôle s'est manifestée en Algérie, où des amendements ont préconisé l'attribution à l'Etat de 51% des projets nouveaux dans les hydrocarbures, au Nigeria où la formule de partage avec les firmes étrangères est débattue, mais aussi en Libye où les termes viennent d'être resserrés dans les

contrats pétroliers ou gaziers⁽¹⁷⁾... Au-delà de ces aspects commerciaux symboliques, quels sont les véritables enjeux de stabilité interne que porte une réappropriation souveraine de la ressource énergétique, quelle politique vient-elle appuyer ?

Il importe dans notre réponse de distinguer clairement le niveau industriel auquel s'opère la discussion. Elle peut intervenir tout à fait en aval de la chaîne de production, comme ce fut le cas l'an dernier au Niger, lorsque la compagnie Areva dut réviser à la hausse le prix d'achat du minerai d'uranium, de 41 à 60 €/kg. Cet accord n'a d'ailleurs vraisemblablement constitué qu'un prélude à de futures négociations tarifaires pour 2008 et au-delà. Il s'inscrit dans une **posture de concession** qui vise à mettre en concurrence les sociétés étrangères (en l'occurrence françaises, américaines et chinoises) afin de retirer le meilleur prix de la matière première, sans que l'Etat s'implique autrement que dans la réception de la rente. Cette relation épurée et simplifiée à la ressource aboutit à plus ou moins long terme à sa conversion en une masse considérable de liquidités, comme ce fut le cas dans les années 1970 et l'est à nouveau aujourd'hui dans les pays du Golfe. Ce dernier exemple montre d'ailleurs qu'un même phénomène d'accumulation des devises peut mener à deux situations distinctes selon la prudence avec laquelle les liquidités sont réinvesties⁽¹⁸⁾.

Toutefois, il semble que la politique de concession, poussée à son expression extrême, vide la relation entre sociétés exploitantes et pays riches en ressources de sa signification première, à savoir le **besoin technologique**. A l'origine, les compagnies étrangères sont impliquées dans l'extraction des produits car elles disposent des capitaux et du savoir-faire technique requis. Cependant, sans renoncer aux associations ni aux principes d'un marché ouvert, l'Etat producteur a tout intérêt à opérer un transfert progressif de ces capacités entre ses propres mains. En d'autres termes, la conversion de la ressource en connaissance, en capital humain et technique, en un outil industriel national, s'avère sur le long terme un élément majeur de stabilisation dans la politique économique du pays. On rejoint ici avec force l'idée de **substitution d'un capital produit au capital naturel**. Les pays en développement riches en ressources qui l'ont opérée avec succès sont fort rares, mais leur parcours constitue un horizon intéressant pour ceux qui se retrouvent confrontés aujourd'hui aux mêmes difficultés. Nous nous contenterons de citer la Malaisie, pays doté en pétrole et en gaz, qui a su construire à travers Petronas un instrument efficace de sa politique économique, aujourd'hui associé aux *majors* occidentales sur de nombreux projets à travers le monde.

La politique d'entreprise du Kazakhstan permet de mettre en lumière les différents aspects de cette **posture de vigilance** et d'affranchissement vis-à-vis de la dépendance technique, d'autant plus qu'il s'agit dans ce pays d'un mouvement récent, étroitement imbriqué à la construction de l'Etat. La relation du gouvernement kazakh aux sociétés étrangères peut être rapprochée de celle du gouvernement russe, par les conditions fiscales ou commerciales qu'il impose et qui font de ce pays riche en pétrole, en gaz et en uranium un environnement restrictif d'exploitation. La négociation autour du contrôle de la ressource intervient ici en amont, par exemple dans la définition des participations aux différentes opérations. C'est en tout cas dans cette direction que les autorités kazakhes ont fait porter leurs efforts, notamment dans le cadre du projet d'exploitation de l'immense champ de Kashagan en mer Caspienne qui, fort de 13 milliards de barils, constitue la plus importante découverte de la prospection mondiale ces dernières années. Les termes du partenariat qui liait Astana au consortium Agip-

KCO mené par Eni ont été revisités en janvier au profit d'une participation accrue des Kazakhs, qui se retrouvent avec 16,8% des parts sur un pied d'égalité avec les firmes occidentales et dépossèdent la société italienne du leadership opérationnel à moyen terme. Bien qu'il se défende de vouloir nationaliser le secteur pétrolier de son pays, le président Nazerbaiev affiche une volonté active de défense des intérêts nationaux par des relais législatifs divers⁽¹⁹⁾. En dehors du cadre juridique, sa politique repose également sur un appui constant au groupe KazMunaiGaz, en passe de concrétiser l'intégration des industries pétrolières et gazières kazakhes, ainsi qu'en a témoigné la récupération plus ou moins contrainte des parts de PetroKazakhstan des mains de la China National Petroleum Company. Une stratégie semblable est par ailleurs à l'œuvre dans le domaine minier, comme l'indique le rapprochement des sociétés Kazakhmys et Eurasian Natural Resources Corporation⁽²⁰⁾. En définitive, s'il apparaît que l'Etat kazakh réalise dans ces négociations des gains substantiels, ceux-ci peuvent être vus comme la conséquence d'une politique d'intransigeance à l'égard des compagnies étrangères, plus que comme un objectif à part entière, isolé de toute vision de long terme.

L'exploration des interactions qui structurent le contrôle de la ressource nous a permis d'apprécier les risques d'instabilité dont elles sont porteuses, mais également la position prééminente dont l'exécutif peut bénéficier afin de coordonner les différents acteurs.

- Entre un gouvernement et sa population, cette interface se matérialise dans la politique de redistribution des revenus d'exploitation. Celle-ci prend nécessairement racine dans une réalité locale, mais doit également reproduire dans son découpage la répartition de l'autorité effective, sous peine d'investir trop entre des mains impuissantes, et trop peu entre des mains efficaces. C'est la première manifestation de la cohérence nécessaire entre pouvoir politique et pouvoir économique.
- Les firmes étrangères, dans la perspective d'une organisation interne stable, ne peuvent figurer à long terme dans la hiérarchie du pouvoir. Le point crucial est alors d'amorcer dès les premiers temps d'exploitation de la ressource la transition qui restaurera l'Etat dans son autonomie. Il ne s'agit plus en l'occurrence de partager un simple revenu, mais une véritable liberté de choix économiques et industriels. C'est la seconde manifestation de la cohérence entre pouvoir politique et pouvoir économique, qui plus que la première rend nécessaire une perspective d'évolution du système, car elle porte ses fruits dans la durée.

En effet, il ne suffit pas d'assurer la cohérence du système interne pour que celui-ci se révèle stable. Il ne peut perdurer s'il n'est animé d'une dynamique, d'une vision politique qui pérennise les acquis d'une stabilité momentanée.

Evolution politique et économique

Sans préjuger des régimes politiques les mieux à même d'assurer la stabilité d'un pays en développement, la nécessité d'assurer une cohérence d'ensemble nous est apparue comme favorisant naturellement l'émergence d'un Etat fort dans le sens où l'autorité de son

gouvernement parvient à appuyer une action équilibrée auprès de la population et des compagnies étrangères. Le processus de maturation des institutions ne saura en outre jamais réellement s'enclencher si le pouvoir se trouve dès l'origine, et de manière durable, l'apanage des échelons locaux et des firmes internationales. On peut en revanche s'interroger sur les modifications de l'appareil étatique une fois les comportements d'interaction stabilisés. En d'autres termes, si l'affirmation du gouvernement peut initier et catalyser l'exploitation de la ressource dans ses premiers temps, il se trouvera en revanche confronté à de nécessaires évolutions avant de parvenir à une forme durable de gouvernance. **C'est cette transition qui va nous intéresser à présent, car elle porte en elle la continuité et l'horizon de développement du pays, et dessine sa stabilité future avec plus de pertinence que ne le ferait une description structurelle instantanée.**

Cette réflexion peut être mise en perspective avec le cadre théorique qu'a donné Douglass C. North⁽²¹⁾ à l'évolution historique du pouvoir politique. Selon lui, le développement des sociétés humaines fait se succéder un ordre à accès limité, dans lequel le système politique restreint l'accès aux rentes, et un ordre à accès libre dont la stabilité est assurée par la possibilité de contester les rentes.

L'ordre à accès limité est également désigné comme un ordre naturel, car c'est celui qui amène un chaos originel à se figer en un premier système stable. Le rôle d'arbitre qui échoit à l'Etat dans le partage initial du pouvoir et de la rente énergétique fait écho à cette organisation dirigée. Mais, ainsi que nous l'avons évoqué, cet ordre à accès limité ne s'inscrit pas dans une vision de long terme. On retrouve alors la nécessité d'une transition entre les deux ordres, qui selon North constitue l'essence même du développement. De même que nous avons mis en regard **les structures économique et politique** dans notre description de la cohérence d'ensemble, ces deux dimensions **feront ici l'objet d'une attention particulière, dans leur évolution relative autant que dans leur évolution propre.**

Adopter une vision cloisonnée du développement comporte de nombreux risques de déstabilisation. En effet, si le point de départ et le point d'arrivée sont deux structures internes stables et efficaces, mais que la transition s'opère à des rythmes différents selon les régions ou les domaines d'activité, il est fort probable que les états intermédiaires seront vulnérables à des contestations violentes du partage des rentes. Un tel état intermédiaire peut se comprendre comme une source de signaux divergents à l'égard de certains acteurs, qui y verront une incitation à interrompre le processus d'évolution ainsi qu'à le détourner à leur profit avant qu'il n'atteigne un nouvel état stable. Il apparaît en effet que les risques de violence sont minimisés dans les situations d'extrême hétérogénéité ou d'extrême homogénéité de la rente, mais pas dans les étapes intermédiaires. **Allier des signaux autoritaires et démocratiques revient ainsi à déclencher une phase de conquête de la rente⁽²²⁾.**

- Tenter d'alimenter la compétition politique tout en maintenant un monopole sur la ressource peut ainsi déclencher une lutte violente pour la conquête de cette dernière, en vue de peser sur la concurrence partielle qui existe dans les élections à l'instar de ce qui se passe dans le Delta du Niger.

- Si l'on ouvre à l'inverse la compétition économique en conservant un pouvoir politique sans partage, on comprend l'incitation à s'assurer les bonnes grâces de ce dernier afin de biaiser la contestation du contrôle de la ressource en sa faveur.

En somme, l'existence simultanée de deux ordres incite les acteurs à s'assurer par tous les moyens une place dans l'ordre limité (moyens illégitimes, puisque par définition l'ordre à accès restreint ne se conteste pas : action armée, corruption ...) en vue de déformer les mécanismes de concurrence dans l'ordre ouvert. Il peut être intéressant de remarquer que les deux situations décrites ci-dessus peuvent coexister à des niveaux différents de l'appareil étatique, comme c'est le cas au Nigeria : élections et mainmise sur la rente à l'échelle locale, accès restreint au pouvoir politique et négociations autour de la rente à l'échelle nationale. Dans la plupart des pays en développement connaissant initialement un ordre naturel à accès limité, les tentatives d'ouverture s'opèrent souvent sur le plan économique, ce qui confère à la seconde situation une portée plus générale.

Cet aperçu des instabilités liées aux processus de transformation du système nous confronte une fois encore aux incitations à dévier du cadre offert lorsque celui-ci présente des failles, des incohérences. Ces incitations constituent un angle d'approche intéressant dans l'évocation des phénomènes de corruption et de « bonne gouvernance », largement débattus par ailleurs dans la littérature consacrée à l'exploitation des ressources naturelles. Poursuivant notre analyse de l'évolution d'ensemble d'un système interne, nous n'allons pas tenter de lier la corruption et la mauvaise gestion à un type particulier d'organisation –tant il est vrai qu'elles se retrouvent sous une grande variété de régimes–. Notre attention se focalisera de préférence sur les facteurs qui les favorisent, au premier rang desquels se trouve le déficit de crédibilité sur lequel nous avons insisté jusqu'ici.

Dans cette optique, la corruption peut être considérée comme un phénomène systémique plus que comportemental⁽²³⁾. En d'autres termes, on ne peut la comprendre ni l'aborder comme la somme de comportements individuels déviants, mais comme le mécanisme qui pousse les acteurs économiques à créer de nouveaux canaux lorsque ceux qui leurs sont proposés sont inadaptés à la réalité des interactions. La seconde situation évoquée ci-dessus en fournit une illustration parlante : s'il subsiste un domaine de monopole dans le fonctionnement politique de l'Etat, l'incitation est forte à se le concilier par la corruption avant que d'autres ne le fassent, sachant que le scénario selon lequel ce monopole se tiendrait à l'écart de la compétition économique n'est pas crédible. D'une certaine manière, **la corruption vient corriger ce déficit de crédibilité**. Si les incohérences de l'ordre initial pouvaient déjà induire des flux financiers parallèles, il est certain que la transition d'un ordre à l'autre amplifie ces tendances. Les relations sur lesquelles se fonde la confiance sont à l'origine des relations personnelles, or la croissance et le développement tendent à détacher les institutions des personnes. Ceci risque de créer une situation où le facteur de production de confiance antérieurement prédominant ne fonctionne plus, tandis que celui des pays développés n'est pas institué.

Les risques et les enjeux attachés à une période de gouvernance intermédiaire sont également visibles lorsque l'on considère l'évolution politique et l'évolution économique séparément. A supposer que l'Etat parvienne à se structurer dans les premiers temps en une entité forte, il n'en sera que plus soumis au **défi de la succession** qui ne manquera pas de se présenter à lui. Un ordre à accès restreint doit nécessairement, ne serait-ce qu'en raison du temps qui passe, voir sa clientèle évoluer. C'est pour lui un risque majeur car il est précisément fondé sur le statu quo, mais il s'agit d'une étape nécessaire dans une vision politique à long terme qui tente de prévenir les crises dans l'administration du pays. Bien que le pouvoir soit souvent incarné dans les pays producteurs par un roi ou un président souverains, les contours de la succession ne se limitent pas à leur personne et englobent l'appareil institutionnel dans son ensemble.

Ce défi politique peut être considéré d'une certaine manière comme la rançon de succès antérieurs dans l'unification et l'homogénéisation du système autour de la ressource. Plus le souverain, et à travers lui l'appareil étatique, aura réussi à coordonner autour de lui les différents acteurs et leurs prérogatives, à faire du pouvoir exécutif un garant de stabilité non-contestable par la violence, plus sa succession recèlera d'enjeux critiques pour le pays. La crise de succession peut se manifester à plusieurs niveaux :

- **Dans l'environnement proche du chef de l'Etat**, la perspective d'une transition hasardeuse concluant une période de relative continuité peut créer ou aggraver des fractures. Ces luttes de clan entre élites sont ainsi depuis 2001 à l'origine de la seule ombre planant sur l'avenir du Kazakhstan⁽²⁴⁾. Nursultan Nazerbaiev est à l'heure actuelle la clé de voûte du système kazakh, ce qui lui permet ainsi que nous l'avons évoqué de contourner certaines difficultés propres aux pays exportateurs mais concentre dans le même temps sur sa personne le poids de la structure, ce qui ne peut s'avérer satisfaisant dans une optique de long terme et alimente d'ores et déjà dans les arcanes du pouvoir beaucoup d'incertitude, dont nous avons vu qu'elle menaçait la stabilité à plus ou moins longue échéance. Une réponse possible à ce problème consiste en la dilution de l'exécutif dans un vecteur élargi : une famille royale, un parti politique. Ce fut par exemple l'option retenue en Malaisie, qui après vingt années du mandat de M. Mahathir a su en 2003 opérer un passage de témoin vers M. Badawi au sein de la même formation (*l'United Malays National Organization*). Il est à noter que le choix d'un parti peut par la même occasion constituer un premier pas vers un système d'élections pluripartites ; l'UMNO a ainsi subi un revers historique aux dernières élections législatives malaisiennes.

- Comme l'indique ce dernier exemple, la succession n'implique pas uniquement un mécanisme de perpétuation du pouvoir. Elle est également l'occasion d'**élargissements et de réformes institutionnelles** qui placent l'Etat dans une perspective dynamique. Elle permet par exemple de corriger la relation du gouvernement à sa population qui le temps passant, peut formuler des exigences en matière de représentativité et d'emploi de la rente. On assiste ainsi depuis quelques années dans certains royaumes du Golfe Persique (tel Bahreïn, ou le Qatar) à des tentatives mesurées d'ouverture du débat politique, notamment par la constitution de chambres parlementaires. Elles sont le résultat, surtout dans le cas du Qatar, d'une vision claire de la modernisation politique et de son corollaire économique. Il nous faut enfin remarquer que la concrétisation de ces réformes s'écarte de la transition linéaire et rapide vers un ordre à accès ouvert que les pays Occidentaux appellent souvent de leurs vœux. Ainsi,

il est probable que la crainte de voir se constituer dans ces pays un front islamiste n'entrave une démarche franche et massive de démocratisation telle que nous pourrions naturellement la concevoir⁽²⁵⁾.

Si la transition politique n'est pas un phénomène propre aux pays détenteurs de richesses énergétiques, elle s'y trouve cependant soumise à des pressions plus importantes du fait de la transition parallèle que requiert l'économie nationale. En effet, ainsi que nous l'avions rappelé dans les éléments de contexte, une économie fondée sur le commerce d'une ressource sera soumise à des forces déstabilisantes (parmi lesquelles le 'Dutch Disease') qui nécessitent que les autorités y consacrent une attention particulière. Par leurs choix, elles auront notamment à relever le **défi de la spécialisation**, vital par son impact direct sur les équilibres sociaux et économiques. Le mécanisme d'éviction économique tend à concentrer les ressources de l'Etat de manière outrancière dans son industrie extractive, et fait en retour de la vente de son produit une source prépondérante des finances publiques. Résumé à l'extrême ici, ce principe trouve des illustrations empiriques frappantes (voir figure 9).

Certaines catégories génériques méritent ici un commentaire. En dehors de l'exposition à la volatilité des cours qu'elle occasionne, la **dépendance qui s'instaure dans nombre de pays producteurs ne peut à elle seule indiquer la faiblesse d'un régime ou d'une économie** : les monarchies du Golfe en sont le contre-exemple. Le premier angle d'analyse que nous allons utiliser s'appuie donc sur la **mise en relation de la dépendance et des exportations par habitant**. Un revenu par habitant élevé permet à l'Etat d'estomper les ressentiments liés à une allocation imparfaite du revenu de distribution. Dans le cas des équilibres économiques, des études statistiques⁽²⁶⁾ donnent à penser qu'un niveau élevé d'exportations par habitant permettrait à la population de se prémunir contre les effets du 'Dutch Disease'. On peut le comprendre dans la mesure où l'appréciation du taux de change et l'inflation domestique peuvent être contournés, voire mis à profit, en recourant à l'importation de biens étrangers. C'est un phénomène bien connu dans des villes comme Dubaï, qui voient converger à elles des biens en provenance des quatre coins du monde⁽¹⁸⁾. On estime qu'en quatre ans, les importations des pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) ont bondi de 100 à 250 Mds \$, sans bien sûr parvenir à réduire l'écart avec les exportations. Si l'on considère à présent **les pays dont les exportations par habitant sont faibles**, les résultats sont plus contrastés. Ceux pour qui le pétrole constitue la source principale de financement, et qui ne peuvent offrir qu'un faible retour par habitant subissent les maux décrits ci-dessus, sans pouvoir en revanche s'en prémunir. C'est le cas du Nigeria, de l'Angola, de l'Algérie, du Congo, et de l'Iran. Ne disposant que d'un revenu de subsistance, les populations sont condamnées à conserver leurs liquidités et à subir de plein fouet l'inflation. L'Etat doit alors mettre en place des politiques ruineuses de subventions sur sa production intérieure afin d'en assurer l'écoulement. La taille de la population amplifie mécaniquement cette atomisation du revenu dans le cas du Nigeria, de l'Iran et de l'Algérie.

Pays	Exp. pétrole / exp. totales (%)	Exp. pétrole / PNB (%)	Exp. pétrole / hab. (\$)
Algérie	96,8	32,4	579
Angola	91,8	70,9	579
Arabie Saoudite	88,1	38,5	2 715
Bahreïn	68,3	46,8	5 640
Congo-B	87,6	63,8	587
E. A. U.	43,9	30,6	7 506
Gabon	80,3	41,5	1 644
Guinée E.	96,3	93,3	5 608
Iran	81,3	21,2	337
Kazakhstan	55,2	21	332
Koweït	91,6	40	6 481
Libye	96,7	60	2 625
Nigeria	95,8	38,9	140
Qatar	83,2	46,3	14 790
Soudan	77,5	11,2	46
Tchad	47,4	8,5	26
Venezuela	85,5	21,9	831

Figure 9 : Situations de dépendance parmi les producteurs de pétrole

Source : (26)

Il existe enfin des pays qui se trouvent dans une situation intermédiaire et pour lesquels il est difficile d'établir des faits stylisés. Nous nous intéresserons à ceux dont la dépendance vis-à-vis de la ressource n'est pas encore affirmée. Au vu des situations précédentes, deux options s'offrent à eux : s'engager dans la dépendance, s'ils estiment au vu de leurs capacités pouvoir atteindre un revenu par habitant élevé, ou tenter de favoriser une diversification économique. Des pays comme le Tchad et le Soudan en sont à un stade premier du développement de leur industrie extractive, comme l'indique le faible pourcentage qu'elle représente dans leur PNB (8,5% et 11,2% respectivement). Le risque pour ces deux pays est de s'engager trop brutalement en faveur de la première option, en mésestimant leur aptitude à convertir les rentrées de devises en richesse. Ils s'exposeraient alors à suivre l'exemple malheureux du Nigeria, dont le circuit de conversion des ressources en bien-être s'est révélé largement défaillant⁽¹⁶⁾.

La seconde option, vers laquelle s'oriente le Kazakhstan, consiste à **préserver dans l'économie des équilibres intersectoriels** et donc à favoriser la diversification par rapport à la spécialisation. Cette politique permet notamment de lutter contre les effets évoqués ci-dessus en investissant dans la compétitivité des productions nationales face aux importations, et en entretenant un tissu économique complet et dynamique. Dans cette optique, Astana affiche une ambition sérieuse de développer une expertise dans les technologies de l'information, afin d'en faire au même titre que les industries énergétiques un vecteur de croissance. L'importance de

cette diversité sectorielle dans la stabilité économique d'un pays en développement fut notamment explorée par Matsuyama⁽²⁷⁾. Ses recherches établissent qu'un choc de productivité dans le secteur des ressources naturelles en économie ouverte induirait une migration de la force de travail vers ces activités, au détriment de l'industrie. Or, c'est là un point crucial du raisonnement, il considère que l'industrie manufacturière est seule porteuse d'un apprentissage par l'expérience (ou *learning-by-doing*). Une spécialisation momentanée dans l'exploitation de richesses naturelles aurait ainsi deux conséquences néfastes :

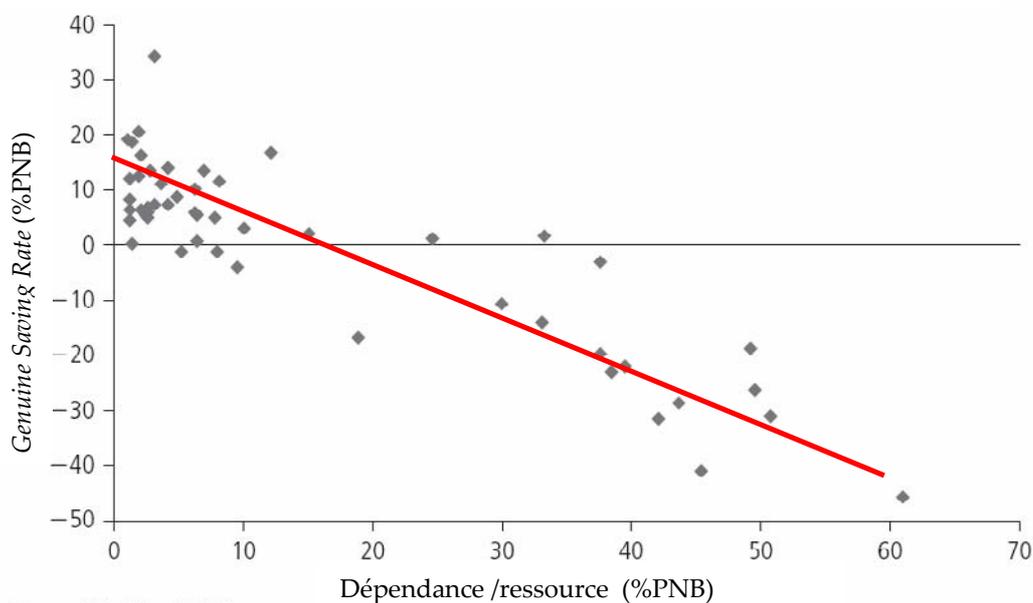
- conférer au reste du monde un avantage comparatif dans la productivité industrielle, puisque ce secteur n'y a pas connu la désaffectation propre au pays en question. Ceci induit une tendance de moyen terme à la désindustrialisation, concomitante des phénomènes monétaires évoqués plus haut.
- priver le pays de l'accumulation de connaissance, propre au *learning-by-doing*, hypothéquant de fait ses perspectives de développement à long terme.

On comprend dès lors en quoi la politique industrielle kazakhe s'avère pertinente, au-delà de l'affirmation d'une autorité nationale. En s'appropriant un outil technique à travers KazMunaiGaz, le Kazakhstan réhabilite dans l'extraction de gaz ou de pétrole une forte marge de *learning-by-doing*, et articule par la même occasion un vaste ensemble industriel autour de cette exploitation, surmontant ainsi le principal écueil mis en avant par Matsuyama. Le capital humain récupéré par le biais de la firme nationale peut ainsi migrer vers des industries non-énergétiques, prévenant l'érosion de leur productivité relative. Ajoutons enfin que le cadre théorique qui précède souligne la nécessité d'adapter la logique d'entreprise à une vision économique élargie : la naissance d'un « champion », si elle n'est pas adossée à une stratégie de diversification, ne pourra pas servir pleinement la stabilisation d'un pays producteur, ainsi qu'en témoigne l'expérience du Venezuela.

Enfin, la diversification agit dans le sens d'une **optimisation de l'emploi intérieur des ressources énergétiques**. La spécialisation induit en effet une distorsion des équilibres productifs en faveur des exportations, à tel point que les besoins propres du pays producteur n'entrent souvent que marginalement en ligne de compte. Il s'agit là d'une des distinctions les plus profondes qui se dessinent entre l'exploitation contemporaine des ressources et leur contribution au développement des pays occidentaux voici un siècle. Alors qu'elles structuraient et soutenaient la construction d'économies modernes, les richesses énergétiques perdent à l'heure actuelle leur valeur industrielle interne au profit de leur valeur commerciale brute externe. Concrètement, cette presbytie stratégique conduit à des situations paradoxales dans lesquelles on voit la plupart des raffineries africaines fermer faute d'investissements alors même que la demande domestique explose : un exportateur majeur comme le Nigeria se voit ainsi contraint d'importer toute son essence ! Cette faille alimente par la suite un cercle vicieux, renchérissant localement le coût de l'énergie, ce qui achève de saper la compétitivité des secteurs en concurrence avec les produits étrangers⁽²⁸⁾. Les autorités kazakhes ont pour leur part mis en place dans ce domaine une taxe sur les exportations de pétrole brut (15 \$/baril) destinée à répondre en priorité à la demande interne de produits pétroliers, ainsi qu'à contenir l'inflation⁽²⁹⁾. Une telle mesure permet de lutter contre la surexploitation et de réintroduire la

perception capitaliste de la ressource énergétique, au sens de Hotelling⁽³⁰⁾ : choisir de ne pas extraire revient à **préserver un capital qui bénéficiera aux générations suivantes**.

L'intégration de la ressource énergétique en tant que **capital naturel** permet de distinguer conceptuellement et empiriquement le rôle qui lui revient dans la détermination des équilibres à long terme. Les résultats basés sur cette méthode diffèrent souvent de la mention classique des revenus pétroliers en tant que « rente » immatérielle, et nous confrontent à la réalité environnementale de la ressource, au sens d'une dotation épuisable. Il convient de mentionner à cet égard le rapport de la Banque Mondiale *Where is the Wealth of Nations ?*⁽³¹⁾, qui met en lumière le « taux d'épargne réel » (*'genuine saving rate', GSR*) des pays riches en ressources. Ce taux représente la différence entre l'épargne du pays (épargne brute, mais aussi dépenses d'éducation) et la dépréciation *réelle* de ses capitaux (ie capitaux produits, mais aussi capitaux naturels). Il constitue un indice de l'évolution du bien-être à long terme, et témoigne de situations non soutenables. De nombreux pays exportateurs, comme le Nigeria et le Kazakhstan, voient un taux d'épargne brute satisfaisant (respectivement 25,7% et 23,3%) s'effondrer à des niveaux critiques en termes de GSR (-33,9% et -29,2%) qui rendent compte de l'ampleur du chemin à parcourir pour se dégager des risques de la spécialisation. D'après les données du rapport, les seuls pays riches en ressources présentant un GSR supérieur à 15% étaient la Malaisie, la Thaïlande et le Vietnam, avec 20,5%, 16,3% et 15,5%. Ces pays comptent parmi les seuls à maîtriser (ou dépasser dans le cas de la Malaisie) le risque de spécialisation énergétique. D'une manière plus générale, il ressort une corrélation réelle entre le degré de spécialisation et la faiblesse du GSR, c'est-à-dire la faiblesse de la crédibilité et de la viabilité économique de long terme (voir figure 10).



Source: World Bank 2005.

Figure 10 : Genuine Saving Rate en fonction de la dépendance, sur un échantillon de pays producteurs de matières minérales / énergétiques
Source : Banque Mondiale 2005

On peut interpréter cette relation de deux manières. Première idée ; plus une économie est vigilante à sauvegarder ses intérêts à long terme (et affiche donc un GSR élevé), plus elle appliquera d'attention à ne pas dépendre trop de sa ressource. On rejoint dans ce cas la politique de diversification. Seconde idée ; plus une économie dépend de la ressource, moins elle a tendance à investir de façon proportionnée à ses revenus, qui ne sont pas perçus comme le produit d'un capital domestique à part entière. On touche alors à un autre angle d'approche du problème de spécialisation qui concerne les questions d'investissement.

L'investissement est en effet un levier puissant et nécessaire dans la gestion à long terme de la ressource. On rejoint ici une thèse largement reprise dans la littérature depuis les travaux de Hartwick⁽³²⁾, qui définit la part d'investissement sur les revenus pétroliers nécessaire pour contrebalancer l'épuisement des réserves. L'investissement est pris ici au sens large d'infrastructures, de bâtiments, de connaissance, etc. L'horizon ultime de cette politique consiste à assurer une **transition entre capital naturel et capital produit qui ne marque pas de discontinuité dans le niveau de vie de la population**. Une telle évolution économique viendrait évidemment à l'appui de la stabilité dans le sens de l'adhésion des acteurs à un équilibre de long terme. Les faits nous indiquent malheureusement une érosion du niveau de vie dans de nombreux pays pétroliers, ainsi que nous l'avons vu dans le cas du Nigeria, qui témoigne de l'insuffisante prise en compte de ce phénomène.

L'exploitation des ressources énergétiques présente d'importants défis de stabilité par la permanence qu'elle tend à instaurer dans les appareils politique et économique. S'il importe dans un premier temps que les pays producteurs se dotent d'un ordre interne où les relations entre acteurs sont régulées avec cohérence par l'Etat, aucune stabilité ne peut se comprendre si elle ne s'inscrit pas dans une perspective d'évolution concertée. Celle-ci constitue le meilleur reflet de la stabilité future, et dispose de relais politiques et économiques variés, susceptibles de dessiner une trajectoire particulière à chaque pays riche en ressources. Toutefois, cette trajectoire se trouve nécessairement soumise aux influences étrangères, dans la mesure où elle implique des dynamiques d'ouverture politique, de positionnement face aux organisations multilatérales, d'investissements industriels au sein desquelles de nombreuses puissances tâcheront d'avancer leurs propres intérêts. C'est pourquoi nous allons nous tourner désormais vers les mécanismes de stabilité internationale que sollicitent les richesses énergétiques, vers les stratégies qu'elles cristallisent à l'échelle de la région et du monde.

2) Stabilité internationale

*L'analyse de la stabilité interne d'un pays riche en ressources énergétiques, au sens de l'adhésion des différents acteurs à une construction politique et économique de long terme, nous a permis de mettre en relief le rôle de coordinateur qui revient à l'Etat, ainsi que la nécessité de son affirmation. Un Etat autoritaire et dominateur ne peut toutefois constituer l'ultime perspective d'évolution des équilibres intérieurs, en raison notamment de l'ouverture économique progressive qu'entraîne l'extraction de la ressource. Si la théorie de North nous incite à nous pencher sur les transitions qui s'opèrent au sein de l'appareil étatique, on ne peut cependant en déduire avec certitude le but ni les étapes de ces transitions. **A la différence d'une première phase domestique d'affirmation de l'Etat, la phase d'évolution des institutions trouve des voies d'expression diverses et offre à chaque stratégie étrangère une capacité particulière d'influencer les choix du pays producteur.***

Nous allons tenter à présent de comprendre en quoi ces interactions avec l'étranger peuvent prolonger ou infléchir la construction antérieure de stabilité, mais également la place qu'y tient la question énergétique. Le cadre de la stabilité se trouve ainsi élargi, et recouvre au-delà d'une vision proprement nationale la perspective d'adhésion de l'Etat indépendant à une coopération régionale, à un corps de valeurs qui définit l'horizon de son développement.

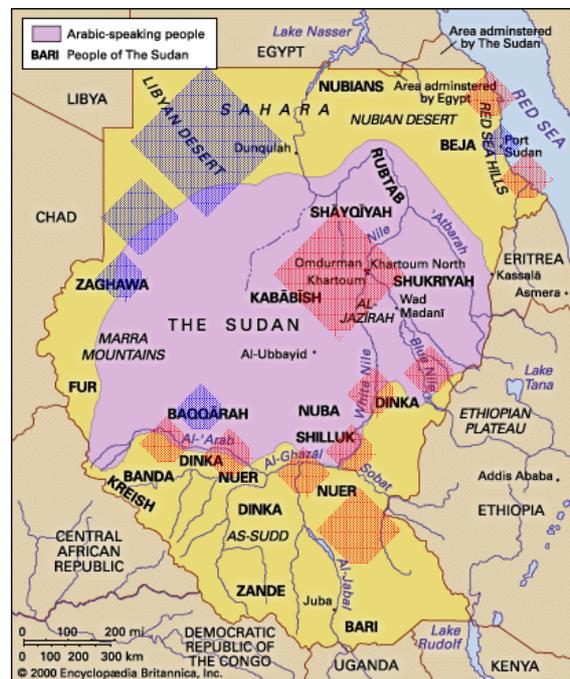
Les pays en développement riches en ressources doivent comme tout autre pays composer avec leur immédiat voisinage en tant que facteur premier d'une stabilité régionale. En effet, les données fondamentales, telles la géographie et la démographie (en particulier les partitions ethniques) ne peuvent être circonscrites à leur seule signification nationale, que nous avons évoquée plus haut. Nous reviendrons rapidement sur les implications d'un changement d'échelle dans ce domaine, et nous appliquerons à décrire les « **effets de frontière** » des richesses énergétiques. Le véritable enjeu régional tient cependant à la conversion de cette ressource en un outil de rayonnement local. Parmi toutes les matières premières, les ressources énergétiques vérifient et illustrent ce principe avec force, en raison de leur nature stratégique et vitale, dans un contexte de consommation tendu. Nous nous focaliserons sur les degrés de concertation régionale qui pour un pays riche en ressources sous-tendent (ou entravent) la mise valeur cet atout ; en d'autres termes, la définition d'une politique locale de gestion de l'énergie lui revient-elle en propre, est-elle le fruit d'un dialogue ou d'un débat ouvert à l'ensemble des acteurs régionaux ? Nous reviendrons également sur les effets rétroactifs de cette concurrence régionale dans la définition interne des évolutions économiques et politiques.

« Effets de frontière » régionaux

L'exploitation des ressources énergétiques repose sur une superposition de données géographiques et géologiques (distribution de la ressource) aux données démographiques (distribution de la densité de population, ethnies). Or cette double dimension peut se trouver profondément enrichie, selon qu'on la considère en excluant de l'analyse les frontières du pays doté de ressources, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, ou au contraire en les y incluant. Les « effets de frontière » peuvent être décrits comme **les phénomènes qui rendent inévitable la prise en compte de l'environnement régional dans toute stratégie de long terme.**

Un pays doté d'abondantes réserves va naturellement, pour des questions de rentabilité, se concentrer initialement sur les gisements les plus importants et, s'il le peut, sur les plus accessibles. Toutefois, à mesure que ceux-ci déclinent, il devient nécessaire de prospecter plus loin, ce qui **rejette l'activité d'extraction à la périphérie du pays**. Quelques mots sur la notion d'« accessibilité » d'une ressource. Celle-ci comprend une dimension purement technique d'éloignement, de profondeur, de complexité des gisements. La hausse des cours contribue nettement à estomper les obstacles de cet ordre. Mais l'accessibilité peut être également politique ; les premiers gisements exploités, à taille égale, le seront au cœur de l'aire d'influence du gouvernement, qui correspond souvent à un foyer ethnique. Ainsi la dynamique d'exploitation va se reporter progressivement sur les régions frontières, où bien souvent la répartition de populations minoritaires nourrit une interpénétration forte avec les Etats environnants.

On peut citer à cet égard la situation du Soudan, qui connaît une croissance exponentielle de son industrie pétrolière depuis 1999. Les premiers gisements exploités se situaient au sud de Khartoum, sur les rives du Nil Blanc, puis progressivement dans toute la région des rivières, densément peuplée. En revanche, les blocs d'exploration les plus récents se situent sur la frontière Nord-ouest du pays, aux abords du Désert Libyen et des monts Marrah. A la différence du Sud du pays, les ethnies qui y résident sont physiquement coupées du centre et se tournent en conséquence plus facilement vers leur parèdre transfrontalière (voir figure 11).



◆ bloc en activité
 ◆ bloc en développement

Figure 11 : Carte du Soudan, ethnies et blocs d'exploitation
 Source : Encyclopaedia Britannica 2000, Ministry of Energy and Mining of Sudan 2006

Sans aborder ici la question complexe du Darfour, contentons-nous de souligner qu'un équilibre interne cohérent de redistribution de la rente (a fortiori, un équilibre précaire) peut vaciller sous l'action de composantes ethniques parentes situées à l'extérieur du territoire⁽³³⁾, qui pourraient appuyer une révision du statu quo. En l'occurrence, ceci se manifeste dans le cas du Soudan et du Tchad par une tendance manifeste à soutenir les revendications de la fraction Zaghawa étrangère, ce qui contribue de façon significative à la détérioration du dialogue entre Khartoum et N'djaména⁽³⁴⁾.

Le besoin de renouvellement des réserves peut entraîner un même mouvement d'éloignement dans le cas des gisements offshore. Les pays producteurs vont alors tenter d'assurer leur contrôle sur des champs périphériques, qui bien souvent se situent à proximité ou de part et d'autre d'une frontière maritime. Bien que le droit de la mer soit en théorie encadré par la Convention de Montego Bay (1982), de nombreuses zones d'ombre sont à l'heure actuelle prétexte à des controverses complexes, comme en témoigne la question du statut de l'Océan Arctique, ou de la mer Caspienne. Sans qu'une population serve ici de relais, la quête des ressources place les gouvernements en situation d'opposition directe.

On peut tirer de ces considérations l'idée que l'exploitation intensive des ressources énergétiques fait naturellement émerger à terme des points frontaliers de confrontation dans les zones « grises » où l'autorité souveraine est mal assurée. Les mécanismes de résolution de ces antagonismes, nous le verrons, reposent en grande partie sur **la concertation duopolistique à laquelle peuvent se livrer des acteurs énergétiques régionaux.**

Le second « effet de frontière » est lié à la **structure du réseau énergétique régional**, qui autant que l'exploitation périphérique met naturellement aux prises les pays voisins dans l'utilisation optimale des ressources et des axes de transport. Si cette contingence peut apparaître dans l'intuition de la pensée de Montesquieu comme un efficace garant de paix, il ne faut pas oublier qu'à l'inverse les conflits l'entraveront totalement, avec des conséquences plus que néfastes.

L'externalité positive induite par la construction d'un réseau de transport est double :

- En reliant les pays producteurs à des débouchés commerciaux, elle concrétise une partie des opportunités de diversification qui s'offrent à eux. En effet, si la constitution d'un axe « Nord-Sud » enrichi paraît théoriquement satisfaisante, l'enclavement des ressources et la rigidité des réseaux de distribution viennent souvent y substituer des perspectives plus étroites. La projection d'un pays producteur au cœur des flux internationaux de commerce repose bien souvent sur ses appuis régionaux.
- Un réseau de transport favorise les retombées économiques sur la totalité de son tracé, par les redevances qu'il génère, mais également par l'accès direct à la ressource qu'il occasionne.

Le projet de gazoduc Trans-Saharan Gas Pipeline (TSGP) fournit dans le cas du Nigeria un exemple parlant des avantages que l'on trouve à considérer l'exploitation des ressources dans un cadre géographique élargi⁽³⁵⁾. Le TSGP doit à terme relier le Nigeria à la côte algérienne

sur plus de 4300km, ce qui lui permettra de commercialiser son gaz naturel dans la mer Méditerranée, et de le relier aux réseaux marocain et tunisien. Une telle initiative, si elle venait à se concrétiser, présenterait au niveau du Nigeria l'immense avantage de canaliser une importante capacité de production gazière jusqu'ici dissipée par torchage, ce qui représente une perte nette et occasionne une importante pollution dans le delta. D'une certaine manière, le débouché gazier qui n'était pas viable à l'échelle nationale, faute de demande, devient hautement profitable à l'échelle régionale, en connexion avec les marchés européens. Dans un autre registre, ce gazoduc favorisera l'interdépendance régionale et appuiera la position du Nigeria en tant que fournisseur auprès du Niger, auprès également du Burkina Faso ou du Mali. On le comprend, les contraintes associées au transport des matières premières amènent les pays en développement à entrer en dialogue les uns avec les autres, au même titre que leur simple promiscuité, à ceci près que **l'initiative doit ici reposer sur une concertation multilatérale**, comme en témoigne l'inscription du TSGP parmi les objectifs du NEPAD.

De la même façon que les données fondamentales de la géographie et de la démographie internes dessinent la trame des relations entre acteurs domestiques, leur prolongement régional dessine les lignes de force qui portent les Etats les uns vers les autres. Nous allons à présent tenter de comprendre la portée stabilisante de tels rapprochements lorsqu'ils mettent en présence un, deux ou plusieurs acteurs énergétiques régionaux.

Degré de concertation dans la politique énergétique à l'échelle de la région

Dans la perspective d'une stabilité régionale politique et économique, la question qui demeure consiste à déterminer quel outil d'influence constitue la richesse énergétique, et dans quelle mesure sa valeur peut convertir le pouvoir de marché en pouvoir politique. Nous allons pour cela nous baser sur le degré de concertation auquel opèrent les acteurs énergétiques ; les pays détenteurs de ressources sont-ils isolés parmi de nombreux pays dépourvus, sont-ils en opposition avec un pays voisin disposant de ses propres richesses énergétiques, ou la politique énergétique fait-elle l'objet d'une concertation élargie ?

La situation de monopole local sur les ressources énergétiques confère au pays qui le détient une indéniable capacité d'initiative. Celle-ci est souvent associée à une perception très nette de la vocation nationale à constituer un centre d'impulsion pour toute la région environnante. C'est un trait commun au Kazakhstan et au Nigeria, amplifié chez ce dernier par sa masse démographique.

Le Nigeria s'est ainsi employé à promouvoir dès la fin de la Guerre Froide une redéfinition de son statut régional⁽³⁶⁾, en se fondant notamment sur sa mainmise pétrolière (voir figure 12).

s'opposer aux avancées des firmes kazakhes par des directives administratives, mais dut à son tour reconnaître en son influent voisin une puissance régionale crédible⁽³⁸⁾, devant un afflux de capitaux plus que nécessaires.

Un pouvoir de monopole sur les enjeux énergétiques vient ainsi à l'appui d'une influence politique et économique locale. Cette influence peut s'avérer stabilisante, sous deux conditions, la première étant une fois encore sa manifestation tangible et crédible, qui fait d'un statut revendiqué un statut réel. Un Etat qui voit son autorité contestée sur la scène intérieure éprouvera par ailleurs des difficultés à la transposer à un ordre régional. Inversement, des succès régionaux peuvent soutenir un ordre interne, sans toutefois suffire à l'ancrer. S'il parvient à s'imposer et tient la haute main sur les initiatives régionales, le monopole énergétique doit prendre garde dans un second temps à ne pas y transposer ses propres excès. A cet égard, on peut noter que la politique régionale du Kazakhstan s'inscrit dans la continuité de son action domestique : en investissant les revenus énergétiques dans des secteurs multiples, il déploie une stratégie doublement efficace pour relever le défi de spécialisation. On pourrait en effet imaginer qu'un monopole énergétique soit tenté de mobiliser autour de l'exploitation d'une unique ressource toutes les capacités de son voisinage, reproduisant à plus grande échelle le comportement à risque de certaines économies domestiques surspécialisées. En définitive, **le statut de monopole local sur les ressources énergétiques tend à amplifier les axes politiques intérieurs à l'échelle régionale.**

En ce qui concerne les implications du monopole sur la gestion de la ressource énergétique proprement dite, une abondante littérature s'est employée depuis Hotelling⁽³⁰⁾ à en fournir une analyse détaillée. Si le contexte économique actuel tend à infirmer certaines hypothèses de départ (élasticité de la demande au prix, interconnexion des marchés), les grands faits stylisés demeurent instructifs. Il ressort ainsi de ces études que le monopole tend globalement à favoriser une attitude conservatrice vis-à-vis de la ressource, et une optimisation de son extraction en terme de bien-être social actualisé. Un tel comportement rentre à l'évidence dans la définition que nous avons donnée de la stabilité en tant qu'équilibre de long terme. Des travaux plus récents ont cependant démontré que la segmentation des marchés-clients en terme d'élasticité au prix entraînait une approche sélective de la part du producteur⁽³⁹⁾, accélérant potentiellement le rythme d'exploitation de la ressource. En d'autres termes, s'il se trouve dans son voisinage un pays extrêmement dépendant de la ressource énergétique en question, le producteur sera incité à lui vendre moins de produit à un tarif plus élevé, alors qu'il vendra plus de produit à un tarif moins élevé au voisin non dépendant, ce second effet dominant en quantité. Ce mécanisme vient souligner la nécessité de favoriser la diversification dans le voisinage régional du monopole, sous peine de voir les pays fragiles soumis à des tarifs surévalués. Ainsi, l'étude rapide d'une situation de monopole (*ie* sans concertation) nous permet déjà de saisir intuitivement les risques d'emballement que comporte une concertation bilatérale cloisonnée, et les réponses que peut y apporter la concertation élargie à tous les acteurs énergétiques.

Le duopole énergétique local constitue un cas à part sur l'échelle de concertation que nous parcourons, dans le sens où l'autorité n'y est plus identifiée à un pays, pas encore à une

organisation, mais se trouve contestée par deux entités concurrentes. Les incitations à dévier unilatéralement d'une stratégie commune existent, et l'interlocuteur (a priori un second pays isolé) ne dispose d'aucun moyen de rétorsion. Les concepts généraux de l'exploitation des ressources en duopoles ont eux aussi fait l'objet d'études approfondies que nous ne prétendons pas reproduire ici. La tendance à s'écarter d'une position commune fut là encore avancée par Hotelling⁽³⁰⁾, sous la forme d'« expérimentations » unilatérales de hausse des prix. Toutefois, la structure actuelle des marchés énergétiques rendant difficile une concurrence par les prix, celle-ci se change dans les faits en une **concurrence par la quantité, qui se traduit par des rythmes d'exploration et de production artificiellement élevés**^(32b). Ce mouvement d'entraînement connaît une acuité particulière au niveau des ressources frontalières, objet d'une attention croissante ainsi que nous l'avons évoqué plus haut.

Il existe une incitation physique à concentrer des efforts importants sur les ressources partagées, en outrepassant souvent ce que préconise une pure rationalité économique. Le **sous-tirage** des hydrocarbures favorise chez chacun des acteurs une dynamique soutenue d'extraction, sous peine de voir à terme la ressource énergétique pompée par un voisin plus actif. L'intense implication du Qatar dans l'exploitation du champ gazier de North Field / South Pars et sa capacité d'extraction plusieurs fois supérieure à celle de l'Iran font ainsi l'objet d'un débat inquiet à Téhéran⁽⁴⁰⁾. Pour caricatural qu'il puisse paraître, ce phénomène n'en demeure pas moins une réalité, et conduit dans certains cas à une accélération déstabilisante de l'exploitation, ainsi qu'à un recentrage des politiques d'investissement sur l'industrie énergétique.

Se superposant à cette dynamique instable de surexploitation des ressources, le **poids relatif des acteurs du duopole énergétique** joue également un rôle important dans la détermination (ou l'absence) d'un équilibre. A certaines exceptions notables près (les pays du Golfe), la nature ne met pas nécessairement en contact des pays aux ressources comparables, et la situation la plus communément rencontrée dans l'exploitation frontalière est la concertation entre un pays pour qui le gisement n'est que l'excroissance d'un ensemble géologique plus vaste situé au cœur de son territoire, et un pays pour qui le gisement constitue l'unique source à sa disposition. Ceci reflète en quelque sorte la probabilité faible qu'un gisement « apparaisse » dans une position symétrique sur une frontière ... probabilité qui tend en réalité vers zéro si l'on considère le tracé des frontières du Moyen-Orient comme organisant à dessein la répartition des ressources. Dans ce rapport du fort au faible, les stratégies et les risques ne peuvent être parallèles. Certains modèles suggèrent chez le petit producteur une tendance à explorer massivement et rapidement par rapport au gros producteur⁽⁴¹⁾, ce qui a pour effet de faire surgir au plus tôt la difficulté de la ressource commune. Une fois confrontés l'un à l'autre, ils ne disposent évidemment pas du même pouvoir de négociation, ce qui peut s'avérer extrêmement désavantageux pour le petit producteur. En témoigne l'initiative d'exploitation d'un champ pétrolier commun entre le Nigeria et les îles de São Tome e Príncipe⁽⁴²⁾. Ces deux pays exploitent une zone commune, dans le cadre d'un traité de développement conjoint signé en 2001 attribuant 60% des revenus au Nigeria et 40% à São Tome, suivant la distribution géographique de la ressource. En dépit de cet accord formel, il apparaît qu'Abuja pèse de tout son poids dans l'attribution des contrats afin de favoriser des personnages proches du pouvoir,

et fait pression en ce sens sur São Tome en entravant le versement de ses dividendes. Ce contexte troublé eut des répercussions sur la vie politique interne de São Tome, puisqu'il entraîna la mise à pied du conseiller présidentiel au pétrole et la démission temporaire du ministre des ressources naturelles Arlindo Carvalho. Le duopole est la forme de concertation qui maximise les risques des petits producteurs en instaurant une double dépendance à l'égard de la ressource et de son voisin.

Ceci nous amène enfin à considérer les initiatives multilatérales d'entente énergétique ; la correction qu'elles peuvent apporter aux failles d'un monopole ou d'un duopole, mais aussi leur rôle particulier dans la stabilité régionale. Ainsi que nous l'avons vu, l'avantage d'une organisation régionale par rapport à une concertation plus restreinte sera d'éviter les effets déstabilisants liés à la segmentation et à l'asymétrie des stratégies, mais également de promouvoir une autorité légitime et crédible dans les affaires énergétiques. Cette politique peut être menée dans des optiques distinctes :

- dirigée vers l'intérieur, elle vise à **optimiser les associations internes à une région, en mettant en rapport producteurs et consommateurs**, ainsi qu'en adoptant une vision décloisonnée entre les différentes sources d'énergie (hydrocarbures, nucléaire, hydroélectricité ...).

- dirigée vers l'extérieur, elle consiste à fédérer les acteurs régionaux en vue de constituer un pouvoir de marché mondial, de promouvoir des intérêts généraux (niveau de prix, termes des partenariats) vis-à-vis de l'étranger, ce qui s'apparente à la formation d'un cartel. L'impact d'un tel rapprochement sur la stabilité des pays producteurs est cependant plus indirect et plus fluctuant : c'est pourquoi nous ne détaillerons pas ici son étude, qui constituerait néanmoins une réflexion fort complémentaire à la nôtre.

La concertation intra-régionale autour des questions énergétiques est sans doute le moteur le plus évident de coopération dont disposent les pays en développement riches en ressources. Il est cependant frappant de constater que cette dimension domestique de l'entente énergétique a souvent été délaissée au profit de la première : l'enjeu était alors de renforcer ses capacités d'exportation et sa force de négociation face à des consommateurs occidentaux distants. L'émergence de nouveaux acteurs énergétique, en Asie notamment, confère à ces problématiques une physionomie résolument nouvelle, car les complémentarités se découvrent à présent à l'échelle locale. C'est donc naturellement en Asie que les initiatives de rapprochement se font les plus précises. Il est à noter que l'émergence d'un ordre régional n'est pas incompatible avec un rayonnement propre aux monopoles locaux, puisque ceux-ci voient souvent dans un élargissement de leurs partenariats l'occasion de prolonger leur réseau d'influence.

Le Kazakhstan du président Nazerbaiev se fait ainsi l'avocat d'une organisation énergétique aux dimensions du cœur eurasiatique⁽⁴³⁾, dont l'Organisation de Coopération de Shanghai (OSC) constituerait l'armature. Le constat de départ est lumineux : à eux seuls, les pays membres de l'OSC détiennent 20% des réserves mondiales de pétrole et 30% des réserves mondiales de gaz. De plus, leurs réserves correspondent à peu de chose près aux projections de consommation pour la même zone. A terme, les pays membres peuvent donc espérer constituer un réseau énergétique auto-suffisant, qui n'aura pas à s'appuyer sur des lignes de transport

externes. Au-delà d'une simple juxtaposition des capacités, certains projets permettent d'envisager une interdépendance poussée entre les différents acteurs, gage de l'intrication de leur politique énergétique dans une trame régionale. La gestion de l'eau dans la production électrique fournit l'illustration d'une telle perspective de coopération entre le Kirghizstan, le Kazakhstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Le Kirghizstan, qui dispose d'un important potentiel hydroélectrique, contrôle d'immenses retenues d'eau en amont de ses trois voisins. Or, si le Kirghizstan souhaite stocker l'eau en été pour alimenter ses turbines en hiver, ses partenaires préféreraient la voir relâchée pour les besoins de leur agriculture. L'idée à l'étude serait de pallier le déficit énergétique hivernal des Kirghizes par la fourniture de charbon, de gaz et de pétrole ouzbek et kazakh. Ces questions ne peuvent être résolues que dans un cadre multilatéral. De plus, en raison de leur nature stratégique, elles devront nécessairement s'inscrire dans un accord de long terme robuste aux évolutions politiques et économiques internes : on retrouve là un ancrage fort de stabilité régionale.

Cependant, en dépit d'un réel potentiel d'intégration énergétique et d'une avance certaine dans l'établissement d'une concertation asiatique, l'OSC reste à l'heure actuelle largement inopérante, et risque de ne pas pouvoir concrétiser dans un avenir proche les opportunités qui se présentent à elles⁽⁴⁴⁾. Sa structure révèle en effet une faiblesse fondamentale : **loin de concrétiser l'émergence d'un réseau relationnel international, l'OSC ne véhicule pour le moment qu'un faisceau de partenariats bilatéraux**, liant la Chine à ses voisins, sous la pression vigilante de la Russie. Ces partenariats sont un héritage des mécanismes du « Shanghai Five » mis en place après la chute de l'Union Soviétique pour assurer la sécurité mutuelle des nouveaux états et de la Chine. La mission de l'OSC, qui visait à dépasser cette structure rayonnante autour de Pékin, n'a rencontré jusqu'à présent que peu de succès. Les accords entre pays membres sont souvent bilatéraux, voire extérieurs au cadre de l'OSC, ce qui les rend concevables indépendamment de son existence⁽⁴⁴⁾. De manière assez cynique, on peut en effet considérer que la Chine a intérêt à maintenir les Etats d'Asie Centrale en concurrence les uns avec les autres pour en obtenir les meilleures conditions d'approvisionnement, tandis que la Russie y gagne en conservant un pouvoir de marché inégalé dans la région. Ils tirent ainsi avantage d'une dissolution de l'entente régionale, mais certainement pas d'une déstabilisation des pays producteurs.

L'évocation de cette dimension limitante de l'OSC nous permet d'entrevoir les leviers d'influence dont dispose une grande puissance sur ses voisins. Si un pays dispose localement d'une suprématie démographique ou économique, les termes d'une organisation multilatérale équilibrée en préviennent la réalisation, car ils la diluent dans un espace de négociation plus grand, ou lui opposent des ensembles moins maîtrisables. Il s'ensuit alors une reformulation de la conception de stabilité régionale, en tant qu'un faisceau de contrats dont la puissance locale sera toujours l'une des parties. Ainsi, en dépit des réticences russes à souscrire activement au projet kazakh d'intégration énergétique multilatérale, Moscou n'hésite pas à promouvoir une coopération bilatérale extrêmement dense avec Astana. Au-delà des liens historiques et ethniques évoqués plus haut, les deux économies apparaissent aujourd'hui en grande partie complémentaires⁽⁴⁵⁾. La Russie absorbe ainsi 20% des exportations kazakhes, et fournit 50% de ses importations. Enfin, plus de 70% des produits des treize entreprises kazakhes de défense sont vendus à la Russie. Car, pour des voisins, la sécurité n'est pas un choix politique : elle est

une nécessité. Dans le cas de l'Asie Centrale, celle-ci prend les traits de la lutte contre les trafics et l'extrémisme islamique, qui inquiète Moscou (à travers ses minorités du Sud musulman) autant que Pékin (à travers l'épineuse question des Ouïghours). Le fait d'être adossé à une grande puissance permet de pallier une carence systématique des Etats jeunes : celle de l'autorité. Dans le secteur énergétique, ceci transparaît nettement dans l'efficacité avec laquelle la ressource sera gérée. Il existe ainsi aux yeux des professionnels une différence considérable dans le dialogue commercial que l'on peut nouer avec les pays en développement, selon que ceux-ci ont bénéficié –ou non– des apports de connaissance d'un voisin puissant. Il en est ainsi du Mexique, grâce au rôle qu'y jouent les américains, du Vietnam et de la Chine, mais aussi du Kazakhstan et de la Russie. Nous avons vu dans ce dernier cas, au-delà de la mainmise importante dont Moscou dispose sur les réseaux kazakhs, à quel point la stratégie énergétique et politique d'Astana s'inspire de ses voisins. A l'inverse, les pays véritablement isolés, tels la Bolivie, l'Angola, le Tchad ou encore le Nigeria, connaissent notoirement les pires difficultés dans la gestion de leur industrie, ce qui les pousse à la céder par pans entiers au contrôle étranger. Le poids d'une puissance régionale vient donc favorablement asseoir un Etat riche en ressource dans la phase initiale de son développement, celle de l'affirmation, car il lui assure un apport de crédibilité autant que d'expérience.

Il faut cependant mesurer la portée de cette dépendance, dans la mesure où la construction nationale, qui dépend dans un second temps des orientations fixées par le pouvoir, ne saurait refléter le seul intérêt des puissances voisines. Cette idée fut énoncée clairement par le président Nazerbaiev dans son adresse à la Nation du 18 février 2005 :

« [...] Nous avons le choix entre demeurer un fournisseur de matières premières aux marchés mondiaux et attendre patiemment l'émergence du prochain maître impérial, ou poursuivre une intégration économique réelle de l'Asie Centrale. Je choisis cette dernière option. »⁽⁴⁶⁾

Allusion est ici clairement faite aux visées russes et chinoises, qui laissent planer un voile d'incertitude quant aux perspectives de long terme qu'elles imposent à leurs partenaires. Le processus d'évolution, une fois engagé par les Etats disposant de ressources, devra se confronter à ce climat d'incertitude qui ne peut en aucun cas le favoriser. D'une certaine manière, en fixant des règles de concurrence à somme nulle, étayées par un contexte historique lourd, les puissances régionales telles que la Russie, la Chine ou le Japon priveront l'Asie de la **confiance mutuelle** nécessaire à la réalisation de son potentiel énergétique⁽⁴⁷⁾.

La question de l'autorité -qui doit revenir naturellement à l'Etat sur la scène intérieure- ne connaît pas de réponse aussi directe dans l'environnement régional. Un acteur énergétique en position de monopole local bénéficiera d'une plate-forme d'expression, et pourra par son action s'ériger en promoteur de stabilité ou d'instabilité. Le duopole présente l'inconvénient d'opposer deux entités l'une à l'autre, sans possibilité d'arbitrage, ce qui attise les mouvements de surexploitation de la ressource. Il est certain enfin qu'une association multilatérale assied son autorité sur des bases plus légitimes, bien qu'elle nécessite un engagement de tous ses membres à raisonner en terme d'intérêt régional ainsi qu'à réguler les risques de confrontation directe et les excès de la spécialisation en décloisonnant leurs politiques industrielles. L'exemple de l'OSC fait cependant apparaître une limite significative à ce type d'entente : le champ de gravité des

puissances économiques mondiales telles que la Russie et la Chine suffit en effet à orienter ces partenariats pour les intégrer à une stratégie particulière, mais également à s'imposer comme un interlocuteur incontournable des pays en développement voisins. Ces réflexions nous amènent enfin à considérer les relations distantes que sont capables de lier les grandes puissances, leurs divergences dans l'approche qu'elles privilégient, et la réalité profonde dont celle-ci se fait l'image.

Les puissances mondiales

Au-delà de leur voisinage propre, les pays en développement riches en ressources doivent se positionner par rapport aux grands acteurs mondiaux distants, dont les besoins énergétiques ou l'engagement diplomatique rendent la présence inéluctable en quelque région que ce soit. Il convient d'analyser l'influence de ces facteurs externes dans l'édifice interne de stabilité, mais également dans le positionnement des pays producteurs dans un ordre mondial. Ce dernier point nous conduira en conclusion à nous intéresser à la pertinence des valeurs universelles de gouvernance énergétique dans l'étude de stabilité que nous avons menée jusqu'à présent. Il est à noter que les grandes puissances seront ici distinguées des sociétés privées qui représentent leurs intérêts. Si les entreprises sont à l'heure actuelle un reflet plus imprécis des politiques gouvernementales (notamment dans le cas des pays occidentaux), il est évident qu'elles ne sont en rien indépendantes des orientations que se fixe l'exécutif.

Quelle vision stratégique les grandes puissances peuvent-elles développer autour des pays en développement riches en ressources énergétiques ? La première perspective qui commande à leur action est celle des approvisionnements et du transport. Elles ont intérêt à ce qu'un flux de matières premières leur parvienne, si possible au meilleur coût, mais par-dessus tout de manière continue, sûre et prévisible. On rejoint ici une définition de la « stabilité » souvent employée, dont nous nous sommes volontairement écartés, qui l'assimile à la permanence. Nous allons dans la suite de cette étude tenter de mettre en lumière le profond hiatus qui existe entre la permanence de l'exploitation énergétique, et la stabilité d'un pays producteur.

Ainsi que nous l'avions évoqué précédemment, deux phases se succèdent dans la trajectoire idéale de développement d'un pays riche en ressource : une phase d'affirmation de l'Etat, une phase d'évolution de l'Etat. L'intérêt du pays en développement est de les articuler de façon continue, en avançant une vision stratégique claire, sur les plans politique et économique. Or les risques attachés à une telle transition sont nombreux. Les grandes puissances sont dès lors incitées à **minimiser le temps passé par leur pays fournisseur dans la zone confuse d'évolution**, perçue comme la plus propice à une rupture de la continuité d'approvisionnement.

Elles peuvent sur la base de ce raisonnement adopter deux attitudes opposées :

➤ Tenter par leur action de geler le processus au niveau de l'affirmation de l'Etat, sans laisser s'amorcer les évolutions. A ce stade, la spécialisation énergétique et l'autorité de l'exécutif atteignent un maximum : le pays exportateur est alors « optimisé » pour assurer la production de matière première.

➤ Imprimer à la phase d'évolution un rythme accéléré, dans une direction définie, au risque d'éluder la phase d'affirmation de l'Etat. Cette stratégie est moins immédiate, mais permet d'envisager des « avantages » complémentaires à la fourniture d'énergie (promotion de la démocratie, des Droits de l'Homme ...).

Aucun de ces deux scénarios n'est satisfaisant dans la mesure où ils fixent l'un comme l'autre l'horizon de développement du pays riche en ressource en fonction d'intérêts qui lui sont extérieurs. Dans le premier cas, un gel des réformes ne peut qu'accentuer les effets néfastes de la dépendance vis-à-vis de la ressource, qui se font ressentir en premier lieu sur la population. Si, en parallèle, le pouvoir est soutenu de façon artificielle par des intervenants extérieurs, la combinaison de ces deux facteurs ne peut manquer de créer une rupture entre le gouvernement et le peuple. Dans le second cas, la rapidité de l'évolution peut pénaliser son imprégnation dans les rouages de l'Etat, en particulier à mesure que l'on s'éloigne des milieux urbains, riches et éduqués. Une fois encore, le risque auquel s'expose l'Etat est une **rupture du lien unissant la population à son gouvernement**.

Une analyse des relations qu'entretiennent les grandes puissances avec les pays exportateurs ne fait apparaître les comportements décrits ci-dessus qu'en tant que cas limite, aussi constituent-ils un point de référence intéressant pour une large palette d'approches politiques et économiques. Il importe à ce titre d'examiner la position stratégique qu'occupent ses partenaires dans l'entourage d'une grande puissance. Selon qu'ils constituent des acteurs clé dans son voisinage immédiat, ou au contraire de simples fournisseurs lointains, leur relation n'impliquera pas la même prudence ni la même densité. La Russie et la Chine, puissances continentales, sont particulièrement attachées à cette hiérarchisation de l'influence entre des cercles éloignés et un « étranger proche » hautement sensible. Par définition, le fournisseur lointain ne suscite l'intérêt de la grande puissance qu'en raison des ressources dont il dispose, indépendamment de facteurs historiques. La relation tout à fait particulière qu'ont développée les pays occidentaux à travers la colonisation, largement indépendante à ses origines de la question énergétique, s'éloigne de notre propos : nous n'y reviendrons pas. De façon significative, grande puissance et fournisseur se trouvent donc unis par une convenance de marché, qui peut en théorie se lier ou se délier à un **horizon temporel** fini, limité en tout état de cause par l'extinction de la ressource. Ce détail trouve toute son importance, car il marque le terme de la réflexion stratégique des acteurs. Dans le cas d'un partenaire voisin, la relation ne saurait être entièrement conditionnée par les flux de matières premières : un Etat déstabilisé aux frontières d'une grande puissance présente un risque permanent d'importation du désordre, et doit à ce titre faire l'objet d'une attention soutenue dans le temps.

Partant de ce constat, on est amené à s'interroger sur les moyens dont dispose un acteur mondial pour nouer un contact avec un fournisseur potentiel. L'enjeu principal est cette fois encore de parvenir à instaurer un climat de confiance⁽⁴⁸⁾, prérequis à un partenariat solide. Faute de ponts institutionnels, un fournisseur lointain n'offrira comme porte d'entrée que l'interface officielle du gouvernement et des hauts responsables de l'exécutif. Les grandes puissances se retrouvent alors devant l'alternative suivante : soit elles estiment que l'interlocuteur est valable, auquel cas il constituera le vecteur principal de leur influence sur le pays, soit elles estiment qu'il ne l'est pas, ce qui aura pour conséquence de marquer un arrêt général aux relations avec le pays en question. **D'une certaine manière, l'éloignement et la méconnaissance favorisent une binarité dans l'approche** qui renvoie aux deux attitudes extrêmes évoquées plus haut.

Par quels effets se traduisent dans la pratique ces stratégies distantes ? L'exemple de la Chine nous permet d'illustrer certains d'entre eux, qu'ils soient stabilisants ou déstabilisants. Depuis les années 1970, la République Populaire entretient des relations diplomatiques poussées avec le continent Africain, auxquelles l'activisme taïwanais dans la même région n'est pas étranger. Il est intéressant de noter que de nombreux partenaires idéologiques d'hier, comme le Bénin, sont aujourd'hui délaissés au profit de voisins mieux dotés en ressources énergétiques (en l'occurrence, le Gabon). La Chine a connu depuis les Cinq Points du président Jiang Zemin une large redéfinition de ses orientations de politique africaine, lesquelles ciblent à présent la sécurité d'approvisionnement et la conquête de marchés, dans le cadre de partenariats nouveaux⁽⁴⁹⁾. Le commerce bilatéral entre la Chine et l'Afrique est ainsi passé de 10 à 29 Mds \$ entre 2000 et 2005, faisant de la République populaire le troisième partenaire commercial du continent derrière les Etats-Unis et la France. Contrairement à ces puissances occidentales, l'approche chinoise se caractérise par une ambition affichée de « non-ingérence » dans les affaires internes des pays africains, et par une volonté de minimisation des risques dans l'exploitation des ressources énergétiques.

Politiquement, cela signifie que la Chine ne discrimine absolument pas les gouvernements qui lui font face, dans une conception largement commerciale de leurs relations. La « non-ingérence » se traduit donc par une caution tacite apportée au gouvernement en place, qui se prolonge parfois plus ou moins discrètement en caution active, ainsi que l'a démontré son implication au Soudan. La Chine se retrouve ainsi dans une position de soutien à l'Etat dans sa forme instantanée, ce qui génère de la permanence, pas nécessairement de la stabilité politique. Elle a recours à une intégration verticale des secteurs de l'énergie, à travers des acquisitions massives dans les gisements ainsi que des prises de participation à travers ses compagnies d'Etat (CNPC détient ainsi 40% du capital de la GNPOC soudanaise). Cette stratégie a pour effet de faire glisser une part croissante de la décision entre les mains des entreprises chinoises, ce qui n'est pas cohérent avec l'insistance mise sur les principes de souveraineté. Certains observateurs⁽⁵⁰⁾ estiment que de façon assez contradictoire, « la Chine applique la notion de souveraineté nationale avec un grand enthousiasme là où les manifestations empiriques de l'Etat font défaut ». Ses exportations massives de produits concurrençant les industries locales achèvent de contraindre l'économie dans la spécialisation énergétique, et le gouvernement dans une supervision passive, ce qui est extrêmement contre-productif dans l'émergence d'un ordre interne à long terme.

En revanche, cette politique indiscriminée présente l'avantage de parer à un besoin urgent d'investissements, qui se fait ressentir en Afrique depuis les années 1990. En tant qu'interlocuteur unique de certains Etats, il est certain que la Chine dispose d'une influence considérable, mais elle a le mérite de répondre à un besoin⁽⁵¹⁾ sans infantiliser son interlocuteur. La contribution chinoise aux infrastructures des pays riches en ressources est non négligeable : la Mauritanie dispose ainsi désormais de routes, de chemins de fer, d'infrastructures portuaires à Nouadhibou qui contribuent concrètement à sa croissance. Enfin, il ne faut pas oublier que la Chine est devenu le premier Etat contributeur de la Banque Africaine de Développement.

Si elle menace à long terme de les enfermer dans une logique déstabilisante et envoie des signaux contradictoires, la première méthode de sécurisation des approvisionnements revenant à seconder et appuyer l'autorité de l'Etat porte néanmoins des fruits dans le court terme. Il peut être intéressant de la mettre en rapport avec la seconde méthode de sécurisation, qui consiste à aiguiller l'Etat producteur vers une situation présentée comme stable, et répondant à des critères précis en termes de démocratie, de libéralisation, de respect des Droits de l'Homme et de l'environnement. Pour cela, nous baserons notre approche sur l'initiative politique et économique des Etats-Unis et de l'Union Européenne en Asie Centrale.

Les pays d'Asie Centrale, au premier rang desquels le Kazakhstan, constituent pour l'Occident une perspective lointaine, dans laquelle les considérations énergétiques ont connu une importance fluctuante. L'« apparition » du Kazakhstan dans le champ stratégique de l'Union Européenne et des Etats-Unis est bien sûr à mettre en rapport avec le démembrement de l'Union Soviétique. Il est intéressant de constater qu'à l'époque, Bruxelles se penchait plus volontiers sur le cas des Etats Baltes, de la Russie et de l'Ukraine, et que Washington abordait le Kazakhstan notamment pour traiter la question prioritaire des armements nucléaires soviétiques. Il n'existait donc pas de vision claire de l'attitude à adopter face à ces pays, pour ce qu'ils représentaient par eux-mêmes. Leurs ressources pétrolières et gazières ont ainsi constitué une nouvelle fois l'angle d'approche privilégié initialement dans la construction des partenariats. En revanche, Européens comme Américains ont soutenu l'idée qu'une coopération énergétique nécessitait **l'instauration préalable d'un climat propice à l'investissement, qui se traduise notamment par des avancées en matière de démocratie et de libre-échange**^{(52),(53)}. Cette conception normative marque une profonde différence avec la conception plus accommodante des puissances asiatiques, et trouve des répercussions nombreuses.

Elle conduit mécaniquement à un élargissement géographique de la perspective d'évolution. En effet, s'ils comptent promouvoir un certain nombre de « valeurs universelles » auprès de leurs partenaires, les pays Occidentaux sont contraints d'accorder les trajectoires parallèles des différents voisins. Ils se retrouvent dès lors dans une posture d'acteurs régionaux, à cela près qu'ils ne peuvent faire valoir de prétentions crédibles à une domination locale. Un certain nombre de projets sont venus confirmer dès 1993 cette ambition d'intégration, à l'instar du *Transport Corridor Europe-Caucasus-Central Asia* (TRACEA) et de l'initiative *Interstate Oil and Gas to Europe* (INOGATE), dont les noms reflètent clairement l'objectif. Celui-ci n'est pas purement bilatéral, mais ouvre le champ à plus d'entente régionale. Les richesses énergétiques

y deviennent « une base de revenu solide et durable », ainsi qu'un moteur dans la limitation des conflits régionaux.

C'est là un point important ; dans la perspective d'un approvisionnement sûr et continu le volet normatif ne peut se dissocier d'un volet sécuritaire, qui depuis les attentats du 11 septembre a d'ailleurs relégué la coopération énergétique au second plan des intérêts occidentaux. Ainsi, bien que « subsiste l'intérêt prioritaire accordé par les Etats-Unis aux richesses régionales en pétrole et en gaz, celui-ci ne commandait plus à l'action »⁽⁵³⁾. La guerre d'Afghanistan et la lutte contre les mouvements terroristes ont donc depuis quelques années bouleversé les priorités de l'action des grandes puissances. Est-ce à dire que l'effort de stabilisation suscité par la présence de richesses énergétiques peut être remis en question de façon soudaine ? C'est assez peu probable, dans la mesure où les Etats-Unis et l'Europe en particulier se sont attachés dans leur stratégie de nombreuses **institutions internationales** qui apportent une continuité dans l'action.

Si l'Union Européenne coordonne elle-même l'ouverture économique qu'elle souhaite promouvoir, ses corollaires politiques sont délégués entre autres à la BERD ainsi qu'à l'OSCE que le Kazakhstan avait rejointe en 1992 avec le soutien des Etats-Unis, et dont il assumera la présidence en 2010. Les questions de gouvernance et de transparence sont quant à elles du ressort de la Banque Mondiale et du FMI. Se dessine alors pour le pays producteur un véritable choix, qui dans le premier scénario de sécurisation n'avait pas lieu d'être. Par sa densité et les facettes de coopération nombreuses qu'elle recouvre, l'implication des pays occidentaux prévient les risques d'isolement du pays dans la spécialisation énergétique. En revanche, et c'est là un risque dont l'Europe a peut-être plus clairement conscience⁽⁵²⁾, une telle dynamique ne doit pas s'ancrer en Asie Centrale à l'exclusion d'autres puissances voisines (en l'occurrence la Russie et la Chine) dont la légitimité régionale ne se discute pas et ne peut être omise dans un équilibre crédible.

La **rivalité des grandes puissances** dans la composition d'un ordre planétaire est le dernier élément à prendre en considération dans notre étude de la stabilité internationale. Elle représente une réalité concrète, une exigence absolue aux yeux des pays en développement situés dans leur environnement, tant ils savent qu'un déséquilibre entraînerait parallèlement ressentiment et soumission. La question des rivalités commerciales et politiques entre les Etats-Unis, l'Europe, la Russie et la Chine est bien sûr trop vaste pour que nous l'abordions dans son ensemble, de même que l'émulation positive qu'elle induit dans les flux d'IDE et les transferts scientifiques. Aussi nous contenterons-nous de revenir sur la portée à long terme des choix de valeurs qu'elle implique. Nous avons vu qu'à partir d'un certain point, l'influence des grandes puissances occidentales et des puissances régionales risquait de ne plus rester entièrement coopérative, dans le sens où l'adhésion d'un pays producteur à un système de valeurs se ferait à l'exclusion d'un autre, au moins dans sa forme et ses moyens. L'OTAN, bien qu'elle mette en avant la nécessité d'une plus grande coopération en matière de sécurité, est irrémédiablement perçue comme l'outil d'un camp à l'exclusion d'un autre. Dans le dialogue qui s'instaure autour des richesses énergétiques entre les pays en développement et des puissances régionales et mondiales sans cesse plus nombreuses, ce sont demain plusieurs visions du monde qui seront mises en balance. C'est là une conséquence ultime de l'enrichissement de l'axe Nord-Sud. A des

consommateurs aux stratégies diverses font désormais face des producteurs aux stratégies diverses : pourquoi un seul chemin reliant les uns aux autres devrait-il se trouver légitimé ?

Les deux approches envisagées ci-dessus présentent une divergence fondamentale dans l'importance accordée à l'affirmation d'un Etat autoritaire, que les uns considèrent comme une garantie de sécurité, et les autres comme une étape de transition à dépasser rapidement au nom de principes supérieurs. Cette incompatibilité fondamentale contribue à faire des pays producteurs les relais de positions antagonistes dans l'organisation mondiale des institutions. En témoigne ainsi He Wenping⁽⁵⁴⁾ :

« Nous [Chinois] n'estimons pas que les Droits de l'Homme aient vocation à surpasser la souveraineté ... Nous avons une position différente sur ce sujet, et les pays africains partagent notre position. »

Cette prise de position se fonde dans un discours plus large visant à faire par exemple des Cinq Points ou de la charte de l'Union Africaine des documents fondateurs au même titre que la charte des Nations Unies. Il serait tout à fait exagéré d'en déduire :

- 1) que la Chine souhaite mettre à bas le système international. L'évolution récente de sa position au Soudan indique en effet que son statut naissant de grande puissance l'incite à prendre en compte plus attentivement le concert des opinions étrangères.
- 2) que dans un futur proche, toute puissance ou coalition régionale pourra s'arroger le droit d'imposer sa propre autorité normative à l'ensemble de son domaine d'influence.

En revanche, de tels signaux nous incitent à considérer avec lucidité les failles de l'organisation actuelle. Les lacunes de représentativité, si souvent décriées, trouvent dans le cas des pays riches en ressources une conséquence directe : le sentiment que les directives internationales sont en inadéquation avec les besoins réels du pays. Parce qu'elles ont fait preuve d'incohérence, les institutions internationales connaissent une perte de crédibilité, et engendrent des écarts au cadre général. C'est par exemple le cas de la Malaisie, qui a expérimenté durant la crise asiatique de 1997-1998 une réponse monétaire à contre-pied de celle que préconisait le FMI, et s'en est sortie au moins aussi bien que ses voisins. Le statut presque unique de la Malaisie en tant qu'ancien producteur énergétique ayant mené une reconversion réussie confère à cet épisode une résonance particulière. Plus récemment, le programme de contrôle des ressources que proposait le FMI à l'Angola s'est vu remis en question, au moment où Luanda recevait un prêt de Pékin pour un montant de 2 Mds \$.

La communauté internationale doit-elle renoncer à établir des règles de gouvernance communes dans la gestion des richesses énergétiques ? Certainement pas. Mais il paraît illusoire d'espérer appliquer avec le même succès les principes de transparence et de responsabilité à tous les pays exportateurs, quel que soit leur niveau de maturité, dans une conception définitive, intransigeante et nécessairement partielle de l'évolution du monde.

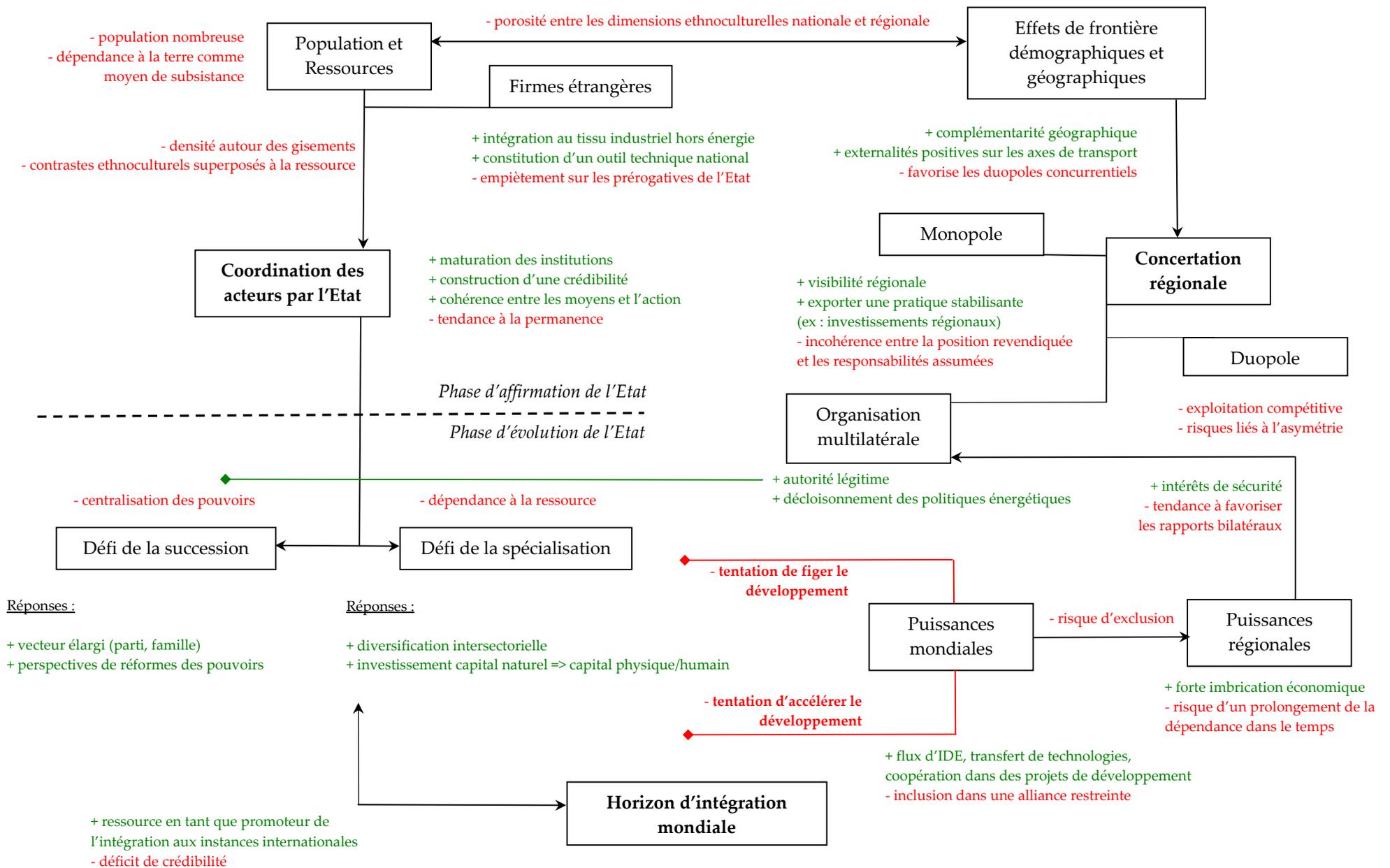


Figure 13 : Schéma bilan de l'étude

Remarques de conclusion

Afin de clore notre étude, nous allons évoquer quelques perspectives d'intégration internationale des pays riches en ressources en nous basant sur les grandes dynamiques qui irriguent la figure 13. Au niveau du pays producteur, il ressort qu'une utilisation optimale des richesses énergétiques s'articule autour de **deux phases** dans l'objectif d'un équilibre de long terme. Ces phases définissent une trajectoire propre au pays, qui peut être interrompue ou détournée en de nombreux points. L'affirmation de l'Etat est dans tous les cas un préalable aux évolutions ultérieures, même si celles-ci doivent se faire dans le sens d'une certaine libéralisation. La seconde phase est en revanche incertaine car elle met en jeu des leviers politiques et économiques nombreux, qui seront activés à des rythmes variables, et pour certains ne le seront pas. Il y règne une incertitude d'autant plus grande que rares sont les pays en développement à avoir accompli aujourd'hui une transition d'ampleur entre la qualité d'exportateur et celle de consommateur. Il serait instructif à cet égard de suivre dans les années à venir la métamorphose de l'Asie du Sud-Est. Au-delà de cette incertitude, vers quel objectif s'orientent tous les pays qui entament ou développent à l'heure actuelle l'exploitation de leurs richesses ?

Les nations occidentales, relayées par les grandes institutions telles la Banque Mondiale, le FMI ou les Nations Unies, n'hésitent pas à désigner le chemin. Cette « bonne gouvernance », présentée comme le remède universel à la mauvaise gestion des ressources, ne constitue-t-elle pas une réponse hâtive et rigide ? Dans une publication récente⁽⁵⁵⁾, Nicolas Mieisel et Jacques Ould-Aoudia ont tenté de définir une voie alternative de promotion de la stabilité dans les pays en développement dans laquelle la création de confiance et l'évolution adaptée des structures traditionnelles jouent un rôle majeur. Cette analyse se révèle très riche dans le cas des pays exportateurs de ressources énergétiques, soumis plus que les autres à des pressions internes et externes difficiles à concilier. Une étude quantitative sur la base des données de *Profils Institutionnels*⁽⁵⁶⁾ dont un des résultats est reproduit sur la figure 14, fait clairement ressortir le déterminisme actuel de développement, et les voies privilégiées dans sa poursuite.

Voie n°1 : celle que favorise la « bonne gouvernance », qui consiste en un rattrapage accéléré des nations industrialisées suivant un modèle occidental

Voie n°2 : celle que nous avons décrite comme optimisant une appropriation vigilante des ressources, ainsi que leur utilisation progressive au service d'une croissance interne de long terme. Il est à noter que le point d'arrivée d'une telle trajectoire reste flou aujourd'hui, bien qu'il faille probablement envisager un évasement de l'« entonnoir » figuré sur ce graphique. Le Kazakhstan, bénéficiant d'une partie de son héritage structurel soviétique, y est déjà engagé.

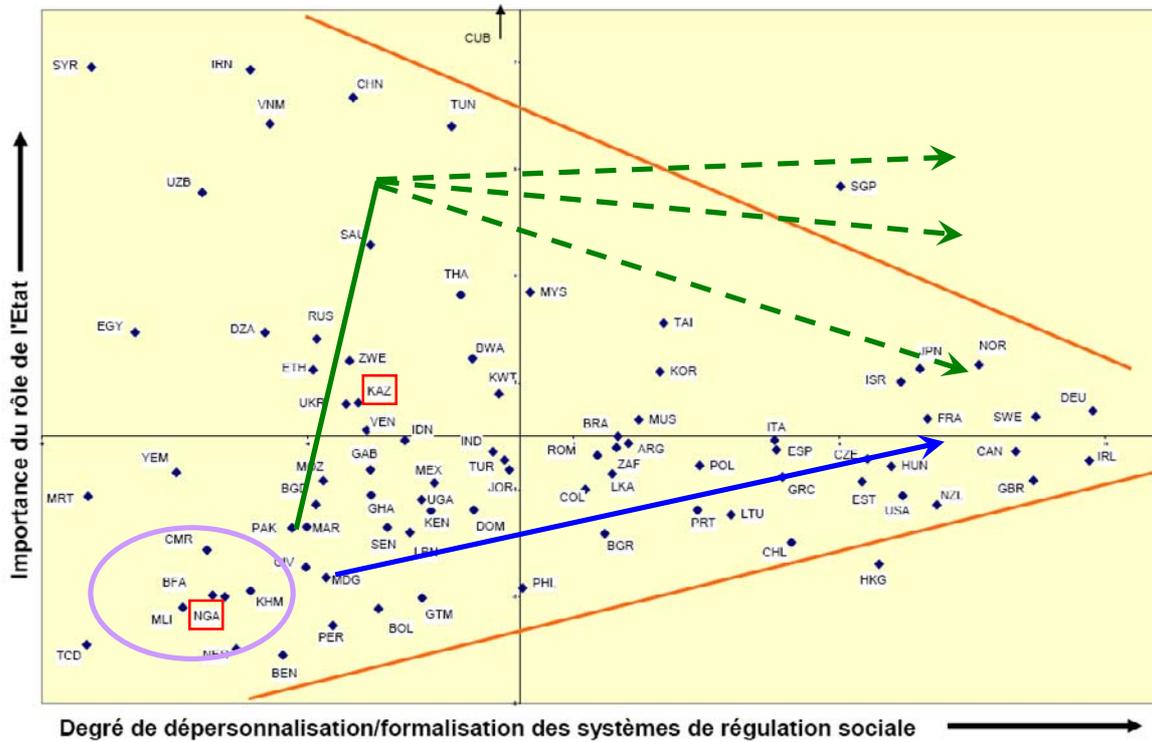


Figure 14 : Projection des pays sur le premier plan factoriel*
de l'Analyse en Composantes Principales
Source : (55)

*Ce graphique a pour but de rechercher la corrélation entre d'une part le rôle de l'Etat dans les régulations politiques, économiques et sociales, et d'autre part la formalisation d'institutions indépendantes des individus

Trappes de non-développement : c'est un cas plus que fréquent parmi les pays riches en ressources, comme en témoigne la position du Nigeria, dont l'expérience dans la dépendance énergétique est déjà longue. Nous avons rencontré de nombreux facteurs favorisant l'apparition de telles trappes, caractérisées par une déstabilisation accrue des pays déjà fragiles :

- La pauvreté initiale du pays, qui se traduit par la dépendance de sa population à la ressource, et la faiblesse de ses institutions.
- Le recours à une atomisation des revenus entre acteurs locaux individuellement impuissants, afin de contenir leur ressentiment envers un gouvernement déjà décrié.
- Les mécanismes auto-entretenus du 'Dutch Disease' qui enferment un pays dans la dépendance et appauvrissent considérablement la population, notamment des ses niveaux les plus vulnérables.
- La surexploitation qui entraîne à son tour une forte pression sur les réserves frontalière, source de conflits régionaux.

- Plus un Etat est faible, plus il lui est difficile de faire prévaloir une vision stratégique propre face à celle d'une puissance étrangère, ce qui renforce une dépendance économique autant que politique.
- Enfin, une structure de gouvernance défaillante rendant son intégration dans les organismes multilatéraux délicate, et les initiatives d'aide internationale largement inopérantes.

A la lumière de cette trame de développement, il convient de revenir finalement sur la conception des richesses énergétiques qui permet aux pays producteurs d'en tirer parti, et aux pays consommateurs de l'accepter. La figure 13 fait apparaître à différents niveaux l'avantage qu'il y a à **concevoir les ressources comme un capital de crédibilité et un capital de temps long**. Les phénomènes qui menacent la stabilité d'un pays disposant de réserves énergétiques sont très souvent ceux qui négligent ou nient cette double nature. Celle-ci se comprend intuitivement dans le cas des sanctions qui visent actuellement l'Iran : malgré des incitations politiques fortes, il est difficile pour les acteurs étrangers de rompre tout contact avec la République Islamique car ses ressources confèrent une assise concrète à son action qui, si elle est entravée aujourd'hui, trouvera à s'exprimer dans le long terme.

Le capital de crédibilité est employé de façon sous-optimale lorsqu'il est alloué de manière disproportionnée aux capacités d'action. C'est le problème que nous avons rencontré dans la répartition de la rente du Nigeria au sein de la population, mais aussi entre les niveaux de l'Etat. On comprend d'ailleurs que le revenu de production, en tant que dû échappant à la redistribution, introduise une contrainte forte. Le même phénomène s'est manifesté lorsque nous avons abordé le rôle des firmes dans l'équilibre interne. Sans atteindre ces situations de contre-emploi, le simple non-emploi du capital de crédibilité est néfaste : c'est ce qui se produit lorsque l'Etat se sclérose autour d'une structure figée et n'ouvre aucune perspective d'évolution. Le même raisonnement se transpose au cadre des interactions régionales, à ceci près que l'autorité ne peut plus y être cernée avec autant de précision, ce qui impose au pays riche en ressource de négocier son pouvoir de décision, en introduisant par exemple plus de consommateurs potentiels.

Le capital de temps long est le plus difficile à appréhender car il se manifeste précisément par des acquis sur le futur, difficilement justifiables auprès d'une population, d'un parti, d'un partenaire. Il fait l'objet d'un ajustement constant face à des besoins instantanés. Nous l'avons vu, pour les habitants d'une région riche en ressources énergétiques, la perte nette est immédiate. Mécaniquement, ceci correspond à un gain immédiat pour l'Etat, et dans une moindre mesure pour les étrangers. Plus la dépendance s'accroît, et plus la pression sera forte au niveau du gouvernement pour compenser la perte des habitants par un dédommagement à court terme. Au cours de ce processus, le glissement conceptuel entre la dépréciation d'un capital et une perte instantanée s'est établi. Il importe en conséquence que l'Etat producteur s'applique à convertir le capital de temps long en un autre capital durable, que ce soit dans l'infrastructure, les industries ou mieux encore, la connaissance. Si cette politique tarde à entrer en vigueur, ou si elle fait l'objet de remises en cause incessantes, elle n'en sera que plus difficile à appliquer : c'est là une

divergence majeure dans les politiques intérieures d'Abuja et d'Astana. Cette divergence se retrouve d'ailleurs dans l'attention variable que portent les pays producteurs d'hydrocarbures à la constitution d'un fond de réserves en devises. La manifestation ultime de cette incompréhension autour de la valeur de temps long réside dans le lien qu'entretiennent les grandes puissances avec les pays exportateurs. Fondamentalement, les premiers acteurs économiques mondiaux n'accordent pas aujourd'hui à leurs partenaires le temps dont eux-mêmes ont disposé dans leur développement. A cela, deux raisons ; soit ils estiment que l'essentiel est de répondre à un besoin énergétique urgent, et qu'ils ne peuvent se permettre de laisser des évolutions -parfois hasardeuses- suivre leur cours, soit ils estiment que le parcours du développement est déjà tracé, et qu'il n'y a plus lieu de chercher à le définir.

Dans ce contexte, les pays en développement ne parviennent pas à s'affranchir de la dépendance qui les lie à la ressource, bien plus profonde que celle qui lie l'essor du monde développé à leur extraction. Ils construisent alors leur stabilité dans le but d'exploiter leurs richesses énergétiques, au lieu d'employer les richesses énergétiques à structurer leur stabilité. Un tel raisonnement ne peut avoir qu'un horizon fini ; celui de l'épuisement des réserves.

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Bibliographie

(1) Beltran Alain, Du charbon au pétrole, *Questions Internationales* n°24 mars-avril 2007

(2) Entretien avec l'auteur

(3) Agence Internationale de l'Energie, *World Energy Outlook 2006*

(4) L'Huillier Hervé, Pétrole et Relations internationales depuis 1945, *Questions Internationales* n°2 juillet-août 2003

(5) Sachs Jeffrey D. et Warner Andrew M., Natural Resource abundance and economic growth, Center for International Development and Harvard Institute for International Development, novembre 1997

(6) Ce « syndrome hollandais » fait référence au contexte macroéconomique difficile observé en Hollande après la découverte de gaz dans les années 1960. Il se caractérisait notamment par une appréciation du taux de change et une perte de compétitivité du secteur non-énergétique.

(7) Ross Michael L., Nigeria's Oil Sector and the Poor, UCLA Department of Political Science, 23 mai 2003

(8) Tsalik Svetlana, Hazards of Petroleum Wealth, *Caspian Oil windfalls*, Caspian Revenue Watch, the Open Society Institute 2003

(9) Cameroun et Tchad brisent le tabou pétrolier, *Libération*, 20 janvier 2007

(10) Bouhleb-Hardy Ferdaous, Guichaoua Yvan et Tamboura Abdoulaye, Crises touarègues au Niger et au Mali, IFRI Programme Afrique Subsaharienne, janvier 2008

(11) Nigeria and the Politics of Revenue Allocation, Nigeria BusinessInfo.com, 5 décembre 2005

(12) Uche Chibuiké U. et Uche Ogonnaya C., Oil and the Politics of Revenue Allocation in Nigeria, *ASC Working Paper* 54/2004

(13) United Arab Emirates : Public administration country profile Division for Public Administration and Development Management (DPADM) / Department of Economic and Social Affairs (DESA) / United Nations, mars 2004

(14) Rosellini C., La répartition de la rente pétrolière en Afrique, *Problématiques économiques* 21/06/06

(15) Frynas Jędrzej George, The false development promise of Corporate Social Responsibility : evidence from multinational oil companies, *International Affairs* vol. 81, n°3 mai 2005

(16) Vitalis Etienne, La situation dans le Delta du Niger, *Défense Nationale et Sécurité Collective*, juillet 2007

(17) Mahtani Dino, Africa : Oil & Gas Report 2008, *Financial Times*

(18) How to spend it, *The Economist* 26 avril 2008

(19) Kazakhstan : President says Kazakhstan has no plans to nationalise energy sector, *Global Insight*, 31 mars 2008

(20) *Les Echos*, 17 mai 2008

(21) North Douglass C., Wallis John Joseph et Weingast Barry R., A conceptual framework for interpreting recorded human History, *Working Paper 12795*, National Bureau of Economic Research, décembre 2006

(22) Fearon James D. et Laitin David D., Ethnicity, Insurgency and Civil War, Department of Political Science of Stanford, 27 août 2002

(23) Shaxson Nicholas, Oil, corruption and the resource curse, *International Affairs* vol. 83, n°6, novembre 2007

(24) Satpaev Dosym, An Analysis of the internal structure of Kazakhstan's political elite and an assessment of political risk levels, Risk Assessment Group – Almaty, 2005

(25) Qatar risk : political stability risk, *The Economist Intelligence Unit*, 22 février 2008

- (26) Basedau Matthias et Lacher Wolfram, A Paradox of Plenty ? Rent Distribution and political Stability in Oil States, *Leibniz-Institut für Globale und Regionale Studien Working Paper n°21*, avril 2006
- (27) Matsuyama Kiminori, Agricultural productivity, comparative advantage and economic growth, *Discussion paper n°934*, Department of Economics, Northwestern University, mai 1991
- (28) Dying to keep up with competition from the chinese manufacturing, *Financial Times*, 12 juillet 2007
- (29) Kazakhstan : Government imposes Crude Oil Export Duty in Kazakhstan from May, *Global Insight, Energy – Sector Analysis*, 8 avril 2008
- (30) Hotelling Harold, The Economics of exhaustible resources, *The Journal of Political Economy*, vol. 39, pp. 137-175, 1931
- (31) Banque Mondiale, Kirk Hamilton, Where is the Wealth of Nations ?, 2006
- (32) Hartwick, John M., Investment of Rents from Exhaustible Resources and Intergenerational Equity, *American Economic Review* 67(5), 972–974 (1977).
- (32b) Hartwick, John M., et P. A. Sadorsky, Duopoly in exhaustible resource exploration and extraction, *Canadian Journal of Economics*, XXIII : 276-293, mai 1990
- (33) Les rebelles revendiquent une part du pétrole, *Le Figaro*, lundi 4 février 2008.
- (34) Tentatives de coup d’Etat, rébellions transfrontalières, ingérences étrangères; Comment le conflit au Darfour déstabilise le Tchad, *Le Monde Diplomatique*, 1 mars 2008
- (35) *Marchés tropicaux*, 15 décembre 2006
- (36) Nuamah Rosemary, Nigeria’s Foreign Policy after the cold war : domestic, regional and external influence, International Peace Academy, University of Oxford, juillet 2003
- (37) Humphreys Macartan, Natural Resources, Conflict an Conflict Resolution, *Journal of Conflict Resolution*, vol.49 n°4, août 2005

- (38) Matveeva Anna, *Security Cooperation : alliances and rivalries, EU Stakes in Central Asia, Chaillot Paper n°91, juillet 2006*
- (39) Fischer Carolyn et Laxminarayan Ramanan, Monopoly Extraction of an Exhaustible Resource with Two Markets, *Discussion Paper 04-08, Resources for the future, janvier 2004*
- (40) قطر چهار برابر ایران از پارس جنوبی گاز برداشت می کند Le Qatar extrait quatre fois plus de gaz de South Pars que l’Iran, Âftâb, 19 juin 2006
- (41) Vojtassak Lucia, Strategic Exploration and Exhaustion of a Non-renewable Resource, Department of Economics, Université de Calgary
- (42) Le pétrole de São Tome sous tutelle nigériane, *Les Echos, 2 juin 2006*
- (43) Kazakhstan Pushes for Asian Energy Club, *News Briefing Central Asia, The Institute for War and Peace Reporting, 20 juin 2007*
- (44) Matsuov Artyom, Energy Cooperation in the SCO : Club or Gathering ?, *China and Eurasia Forum Quarterly*, vol. 5, n°3 (2007) p. 83-99, Central Asia-Caucasus Institute & Silk Road Studies Program
- (45) Sultanov Bulat, Muzaparova Leila, Great Power Policies and Interests in Kazakhstan, *Thinking Strategically : the Major Powers, Kazakhstan, and the Central Asian Nexus*, American Academy Studies in Global Security, 2003
- (46) Blank Stephen, China, Kazakh Energy, and Russia : An Unlikely Ménage à Trois, *The China and Eurasia forum quarterly*, vol. 3 n°3, novembre 2005
- (47) Swanström Niklas, An Asian Oil and Gas Union : Prospects and Problems, *China and Eurasian Forum Quarterly*, vol. 3, n°3, novembre 2005
- (48) Wong Lillian, Wisner Frank G., Toward an Angola Strategy: Prioritizing US - Angola Relations, Chatham House, 18 septembre 2007
- (49) Alden Chris, China in Africa, *Survival, the IISS Quarterly*, vol. 47 n°3 automne 2005
- (50) Taylor Ian, China’s oil diplomacy in Africa, *International Affaires* vol. 82, n°5, septembre 2006

(51) L'Huillier Hervé, Les Chinois à la conquête des hydrocarbures de la planète. Esquisse d'une approche intégrée, *La revue internationale et stratégique*, n°65, printemps 2007

(52) MacFarlane Neil, European Strategy Toward Kazakhstan, *Thinking Strategically : the Major Powers, Kazakhstan, and the Central Asian Nexus*, American Academy Studies in Global Security, 2003

(53) Legvold Robert, US Policy Toward Kazakhstan, *Thinking Strategically : the Major Powers, Kazakhstan, and the Central Asian Nexus*, American Academy Studies in Global Security, 2003

(54) Directeur de la Section d'Etudes Africaines de l'Académie chinoise de sciences sociales, cité dans ⁽⁵⁰⁾

(55) Meisel Nicolas et Ould Aoudia Jacques, La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ?, *Document de travail n°58*, Département de la Recherche de l'Agence Française de Développement, janvier 2008

(56) Meisel Nicolas et Ould Aoudia Jacques, Une nouvelle base de données institutionnelles : « Profils institutionnels 2006 » *Document de travail de la DGTPE*, n°2007/09, septembre 2007

